



ACADÉMIE  
DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

---

Mardi 15 octobre 2024

14h



# Sommaire

---

1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 février 2024, 26 mars 2024 et du 9 avril 2024
2. Constat de rentrée des effectifs élèves du premier et second degré
3. Bilan de l'affectation des élèves et de parcours Sup
4. Bilans de la préparation de rentrée des personnels
  - Filière administrative, médico-sociale et technique
  - Cadres pédagogiques
  - Filière enseignante, éducation, orientation
  - L'attractivité des métiers de l'Éducation nationale



# **1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 février 2024, du 26 mars 2024 et du 9 avril 2024**

---





**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N/Réf. : 076-23/24-16/02/2024

**PROCES-VERBAL  
DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE  
DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024**



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ordre du jour :

Les lignes directrices de gestion académiques relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, des sports, des jeux olympiques et paralympiques et de la jeunesse et des sports

Etaient présents :

## Au titre des représentants de l'administration

Mme Lamotte d'Incamps, Secrétaire Générale d'Académie  
M. Larzul, Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
M. Lagarrigue, Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
Mme Ciubucciu, Directrice des Ressources Humaines adjointe  
M. Nicolazic, Secrétaire Général de lat DSDEN des Côtes d'Armor  
Mme Dutertre, responsable du dialogue social  
M. Buan, chef de la DIPATE

## Au titre des représentants des personnels

### Titulaires:

Mme Manuel, FSU  
M. Mahéo, FSU  
M. Maillot, UNSA Education  
M. Mottier, FNEC-FP-FO

### Suppléants :

Mme Maray, FSU  
Mme Ogier, FSU  
Mme Saussard, UNSA Education  
Mme Baslé, SGEN-CFDT  
M. Vaesken, CGT Educ'Action

### Excusés :

M. Oillic, FSU  
M. Hamrouni, FSU  
M. Grimonprez, SGEN-CFDT  
Mme Portanguen, SUD Education

Le quorum étant atteint, **Madame Lamotte d'Incamps** ouvre la séance à 09h35. Elle accueille les membres du CSAA. Monsieur le recteur est retenu.

**Mme Maray** accepte d'être la secrétaire adjointe de cette séance.

Cette instance a pour seul objet les lignes directrices de gestion de carrières pour l'académie.

**Mme Lamotte d'Incamps** présente le document qui correspond à celui présenté lors du CSAA. Il tient compte des modifications validées en instance.

**M.Mahéo** réaffirme l'avis exposé lors du CSA A. Il remercie pour le travail et les GT ainsi que pour les modifications apportées.

Il souhaite un barème à l'ancienneté pour tous les personnels pour la classe exceptionnelle.

**M.Maillot** rappelle le même principe. Il considère que les critères d'accès à la classe exceptionnelle sont arbitraires Le changement brutal de règle fait craindre une détérioration des situations.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Il réaffirme l'opposition de l'UNSA tout en se félicitant des prises en compte des modifications au sein de l'académie

**M. Vaesken**, maintien ses propositions. Il souhaite un seul grade avec une évolution pour tous. Les procédures avec ancienneté dans le corps reviennent à désavantager les anciens instituteurs. Il renouvelle son souhait de voir sortir des lignes directrices de gestion carrières académique pour les inspecteurs jeunesse et sport.

**Mme Baslé**, est opposée sur des questions de fond. Elle souligne l'allongement de la durée de travail à 64 ans, qui nécessite une revalorisation en fin de carrière. Les nouvelles LDG introduisent des iniquités supplémentaires.

**Mme Guénnec**, fait référence à la promotion des infirmières. L'article 17 mentionné n'est pas le bon texte. Il a été modifié. Elle demande une réécriture afin d'en tenir compte.

**M. Mottier**, demande l'abrogation de la loi 2019. Il affirme son opposition à la loi actuellement en discussion.

**Mme Lamotte d'Incamps** précise que les modifications évoquées seront faites pour tenir compte de l'évolution règlementaire pour les infirmiers.

Les lignes directrices de gestion sont soumises au vote.

**Vote unanime contre.**

**Mme Lamotte d'Incamps** clôture l'instance à l'issue de ce vote. Elle remercie les participants.

La Secrétaire Générale d'Académie de la région académique Bretagne,  
Secrétaire Générale de l'académie de Rennes,  
Présidente de séance

  
Marine LAMOTTE d'INCAMPS

La secrétaire adjointe de séance

Emmanuelle MARAY



La secrétaire de séance

  
Françoise DUTERTRE



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat

N/Réf. : 284-23/24-06/06/2024

**PROCES-VERBAL  
DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE  
DU MARDI 26 MARS 2024**



# ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances du 17 octobre et du 15 novembre 2023
- 2) Préparation de la rentrée scolaire 2024 :
  - filière administrative
  - filière laboratoire
  - filière documentation
  - filière éducation
  - filière médico-sociale
  - filière psy EN EDO
- 3) Point d'information sur la préparation de rentrée filière enseignante
- 4) Questions diverses

Etaient présents :

## **Au titre des représentants de l'administration**

M. Ethis, Recteur de la région académique Bretagne, Recteur de l'académie de Rennes  
Mme Lamotte d'Incamps, Secrétaire Générale d'Académie  
M. Larzul, Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
Mme Ciubucciu, Secrétaire Générale d'Académie Adjointe, Directrice des Ressources Humaines  
M. Fabre, DASEN des Côtes d'Armor  
Mme Esnault, DASEN du Finistère  
M. Teulier, DASEN d'Ille-et-Vilaine  
M. Blanes, DASEN du Morbihan  
M. Guilbert, Directeur de cabinet  
M. Degoulet, Doyen des IA-IPR  
Mme Bister, Cheffe de division DIVE  
Mme Dutertre, Responsable du dialogue social

Excusés :

M. Lagarrigue, Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
Mme Lechat, Doyenne des IEN ET EG IO

## **Au titre des représentants des personnels**

### **Titulaires :**

M. Hamrouni, FSU  
M. Mahéo, FSU  
M. Maillot, UNSA Education  
M. Grimonprez, SGEN-CFDT  
M. Mottier, FNEC FP FO

Excusés :

Mme Chevalier, FSU  
Mme Manuel, FSU  
M. Oillic, FSU  
Mme Portanguen, SUD Education  
Mme Dagnaud, CGT Educ'Action

### **Suppléants :**

Mme Maray, FSU  
Mme Ogier, FSU  
M. Saliou, FSU  
Mme Baslé, SGEN-CFDT  
M. Vaesken, CGT Educ'Action



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

Excusées :

Mme Guennec, FSU

Mme Saussard, UNSA Education

Mme Plouchard, FNEC FP FO

Expert :

M. Lévédér, FSU

Le quorum étant atteint, **M. le Recteur** ouvre la séance à 9h36. Il accueille les membres du CSAA. Il salue la présence de M. Fabre, nouveau DASEN des Côtes d'Armor et de Mme Ciubucciu, nouvelle Secrétaire Générale d'Académie Adjointe, Directrice des Ressources Humaines. Il propose un tour de table.

**Mme Maray** accepte d'être la secrétaire adjointe de cette séance.

**M. Mahéo** lit une déclaration préalable au nom de la FSU (cf. annexe 1).

**M. Mottier** lit une déclaration préalable au nom de la FNEC FP FO (cf. annexe 2).

**Mme Baslé** lit une déclaration préalable au nom du SGEN-CFDT (cf. annexe 3).

**M. Vaesken** lit une déclaration préalable au nom de la CGT Educ'Action Bretagne (cf. annexe 4).

**M. Maillot** lit une déclaration préalable au nom de l'UNSA Education (cf. annexe 5).

**M. le Recteur** évoque son expérience personnelle. Il est issu d'un milieu populaire et rural. Dans son propre parcours, il n'a pas été un très bon élève. Il a grandi et travaillé dans un premier temps dans le bâtiment. Il s'est ensuite engagé dans les sciences sociales. Il invite à regarder le système éducatif, champion de la reproduction scolaire. Il s'appuie sur l'analyse faite par les chercheurs, tant sur les discours que les pratiques. La société doit donner une chance à tous et toutes. Transmettre des connaissances et les règles de vie sociale est une lourde responsabilité. Il faut tenir les promesses de la République. Il constate que tout le monde essaie de faire de son mieux dans notre institution. Il rappelle l'impact de la démographie, particulièrement dans les zones rurales. Il indique avoir proposé la réunion d'un séminaire sur l'école rurale du futur. Il faut faire réussir tout le monde, et notamment les plus fragiles. C'est un défi. Il évoque l'existence de 3 identités : sociale, personnelle et pour soi. Personne n'est parfait. Tout être humain peut se sentir stigmatisé, à un moment ou un autre. L'intelligence permet de déjouer les pronostics. Il est nécessaire de travailler à briser le taux de 20 % « n'ayant pas le niveau ». Il faut donner du sens à chacun des objectifs poursuivis. Il y a besoin de l'investissement de tous pour les atteindre. Il aborde l'ordre du jour.

## 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

**M. Mottier** demande l'ajout d'un paragraphe, à la page 4 : « **Mme Plouchard** demande des remplaçants et recrutements de postes de secrétaires dans les établissements, et le retour du bac pro comptabilité et secrétariat supprimé il y a quelques années. La diminution des capacités en STMG n'est pas acceptable, alors qu'il y a des demandes et un nombre important d'élèves restés sans affectation ».

**M. Vaesken** demande l'ajout d'une précision manquante, page 8, pour connaître le nom de la personne ayant répondu à son intervention.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**M. le Recteur** soumet au vote ce procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité des présents, en tenant compte des ajouts demandés.

### 2) PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

**M. Larzul** évoque la tenue d'un groupe de travail le 15 mars 2024. Il rappelle que le budget global est stable. Il indique la prise en compte nécessaire de la création du second collège public de Landerneau (29) et de la fermeture du collège public de Corlay (22). Ces opérations se compensent. Il signale la continuité de l'accompagnement de l'ouverture du lycée public Mona Ozouf de Ploërmel (56), la fermeture à la prochaine rentrée de l'agence comptable de Rostrenen (22), l'impact de la bascule des emplois d'AESH en gestion académique et une réinterrogation des emplois implantés en EREA. Il cite les différentes mesures proposées.

**M. Lévédér** note une amélioration de la qualité de l'information fournie cette année. Il constate des moyens stables. Il note la différence de budget par rapport à ce qui était affiché dans les documents du groupe de travail. Une souplesse est-elle possible ?

**M. Larzul** confirme un budget stable.

**Mme Bister** informe sur le fait que 3 emplois sont en cours de recrutement dans le cadre du dispositif d'accompagnement du déploiement en EPLE de la nouvelle application financière OP@LE et se réfère à quelques mesures techniques.

**Mme Lamotte d'Incamps** rappelle les mesures d'ajustement prises en 2023. Tous les moyens sont optimisés. Elle rappelle la cible de sept postes pour l'accompagnement du déploiement d'OP@LE. Cet apport est apprécié par les équipes sur le terrain.

**M. Lévédér** souhaite savoir si des possibilités de souplesse budgétaire demeurent. Il demande qu'un regard soit porté sur les critères du barème de dotation. Certaines situations passent, selon lui, « sous les radars ». Il constate que la communication à destination des équipes n'est pas toujours très efficace. Il cite la situation de l'EREA de Ploemeur et fait un focus sur celle du collège de Pont-l'Abbé, avec une équipe administrative en difficulté, en lien avec l'usage de l'application OP@LE. Il y manque l'affectation d'un poste de secrétaire général de catégorie A. Il y a nécessité d'un regard, d'une anticipation et d'une réflexion pluriannuelle. Il demande, compte tenu des difficultés rencontrées, la suspension du déploiement d'OP@LE pour la rentrée prochaine, afin d'éviter que cela ne craque. Il évoque une image désastreuse renvoyée par ce logiciel. Des situations de travail sont empêchées. Cette nouvelle application est non aboutie et non ergonomique. Et ce ne sont pas les correctifs qui vont régler le problème. Il faut éviter d'aller à la catastrophe.

**M. Larzul** répond qu'un travail de concertation avec les EPLE a lieu en amont du groupe de travail. Il y a plusieurs phases d'échanges avec eux. Les instances de concertation jouent leur rôle. La situation du collège de Pont l'Abbé est connue. Il y a une situation d'équilibre entre le lycée et le collège au sein de cette cité scolaire, avec des questions sur l'organisation du service. Quant à OP@LE, la phase de généralisation est en cours. Les vagues de déploiement sont programmées. Il rappelle l'obligation réglementaire, à partir de 2026, que les comptes financiers (COFI) des EPLE se fassent sous OP@ALE. Une nouvelle version plus ergonomique est annoncée. Sept emplois d'accompagnement ont été créés au niveau académique. Il souligne également le renforcement des moyens dédiés par la DSII. Il existe également au niveau national une cellule d'appui (localisée à Guérande). Les référents territoriaux sont très sollicités. Il en reste encore trois à recruter et à déployer.



## ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat

**M. Maillot** s'associe à l'intervention faite par la FSU sur OP@LE. Son usage est très chronophage et très difficile pour les personnels. Cette application manque d'ergonomie.

**M. Larzul** répond que cette nouvelle application a une approche similaire à celle du logiciel financier déjà employé en université. Cette application est plus moderne et sécurisante que GFC. Certains personnels l'utilisant ne souhaitent plus revenir en arrière. L'accompagnement est mis en œuvre au mieux. Tout le travail de préparation est déterminant pour permettre que la bascule entre GFC et OP@LE se fasse de manière fluide.

**M. Vaesken** évoque la crise de recrutement touchant les filières ATSS. Des emplois restent vacants (100 dans l'académie). Des métiers sont en tension. Cela a un impact sur les personnels en poste, les élèves et leurs familles. Il regrette dans ce contexte un développement de la précarité, par le recrutement de contractuels. Ces filières sont également très féminisées, avec un impact et des inégalités constatées sur le déroulement des carrières, le montant des retraites. Il lui apparaît possible de mobiliser les outils de promotion que sont les listes d'aptitude et les examens professionnels. Il invite également à une ouverture du mouvement inter et à la mise aux concours de postes. A propos de la situation de l'EREA de Ploemeur, la réponse faite n'est pas la bonne. Il souligne la spécificité des publics y étant scolarisés. C'est donc une mauvaise nouvelle. Cela n'a pas été évoqué en groupe de travail, comme d'autres établissements (lycées généraux des Côtes d'Armor). Il votera donc, au nom de son organisation syndicale, contre la proposition faite. Il s'inquiète pour les autres EREA.

**M. Lévêder** ajoute que la réponse faite sur la situation de Pont l'Abbé ne convient pas. Il n'y a actuellement qu'un poste d'attaché pour trois établissements. Ce n'est pas un sujet d'équilibre. C'est un collège de taille très importante, l'un des plus grands de l'académie. Il faut regarder cette situation en dynamique. Il évoque les dotations en postes provisoires et définitifs. A propos d'OP@LE, ce nouvel outil n'est pas fonctionnel. Son usage, c'est jouer à la loterie tous les jours. Ce n'est donc pas possible de continuer à le déployer sans casse. Il y a un risque pour les personnels et pour la continuité du service public. Il évoque une frénésie à vouloir respecter les vagues de déploiement. Une rentrée scolaire ne lui apparaît pas compatible avec le déploiement d'une vague. Il demande à ce que cela soit remonté au niveau national. Il faut suspendre le déploiement. Il faut penser aux personnels. C'est l'intérêt bien compris du service public qui est en jeu.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que cette alerte sera remontée. Une vigilance est portée aux dimensions accompagnement et formation.

**M. Larzul** ajoute qu'une attention particulière est portée aux EPLE les plus complexes.

**Mme Baslé** revient sur le souci évoqué du recrutement. Elle note l'existence d'un chargé de mission pour lutter contre ce déficit de recrutement. Il faut, selon elle, veiller à la lisibilité des postes vacants pour les extérieurs et bien mettre en avant les possibilités par la suite de mobilité, fonctionnelle et géographique. Il faut permettre aux candidats de faire des choix éclairés.

**Mme Lamotte d'Incamps** confirme la prise de poste de la cheffe de projet recrutement et attractivité, le 19 février 2024. Une année a été nécessaire pour permettre de la recruter. Elle vient de la fonction publique territoriale. Elle précise quelques chiffres : un taux de 0,8 % de postes vacants chez les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, ce taux étant de 3 % en filière administrative (au 1<sup>er</sup> septembre 2023). Elle confirme une tension sur les postes de catégories B et A, notamment quand des profils particuliers sont recherchés. Un travail est mené pour rendre lisible et intelligible nos annonces d'emplois.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**Mme Ciubucciu** ajoute qu'une présentation des métiers de l'Education nationale est faite auprès des conseillers de France Travail. Il est également prévu l'organisation de temps forts sur le territoire breton.

**M. Maillot** s'enquiert de la prise en compte des spécificités de l'Education nationale.

**Mme Lamotte d'Incamps** note, par exemple, que le métier de secrétaire de direction est en tension dans les 3 fonctions publiques et est aussi recherché dans le privé. Il y a une réelle concurrence.

**M. le Recteur** soumet au vote ces mesures :

Nombre de votant : 9.

Refus de vote : 0,

Abstention : 0,

**Contre : 9,**

Pour : 0.

### FILIERE LABORATOIRE

**M. Larzul** évoque une augmentation au global des implantations à hauteur de 0,5 ETP. Le barème a été réajusté cette année, en lien avec les corps d'inspection. Des réajustements entre établissements en découlent. Il cite les mesures prévues.

**M. Vaesken** s'étonne du chiffre de 28,5 postes vacants. Il demande la mise en place d'une liste complémentaire et l'organisation d'un concours dans l'académie. Il faut ainsi éclaircir le sujet des autorisations d'absence pour permettre aux contractuels de passer le concours. Des postes manquent en lycée. Il signale des besoins sur Liffré et Auray. Il remercie pour la prise en compte de diverses situations d'EPL, comme à Lorient (mise en place d'entretiens, après la rédaction de 27 fiches santé et sécurité au travail [SST]).

**M. Lévéder** confirme le souci posé par les postes restant vacants. Il s'attache à la filière ITRF. Des recrutements doivent avoir lieu de manière prioritaire. Il regrette le peu de communication pouvant avoir lieu dans les établissements sur les prévisions de mesures d'emplois. C'est une vraie difficulté pour leur organisation. Il demande une information sur les prévisions, en faveur d'une plus grande visibilité.

**M. le Recteur** soumet au vote ces mesures :

Nombre de votant : 9.

Refus de vote : 0,

Abstention : 1,

**Contre : 8,**

Pour : 0.

### FILIERE DOCUMENTATION

**M. Larzul** signale la réunion d'un groupe de travail le 14 mars 2024. Il liste les mesures décidées.

**M. Mahéo** demande que chaque EPL soit doté d'un poste à temps plein, d'abord et particulièrement dans certains établissements éloignés. Il se félicite des créations et ajouts d'emplois, mais regrette que ces mesures soient prises dans une enveloppe restant fermée. Il s'intéresse au devenir du poste au collège Tanguy Prigent de Saint-Martin-des-Champs (29). Il note qu'un accompagnement reste possible par des moyens provisoires. Il demeure cependant important de consolider les postes.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**M. Larzul** répond que le lycée de Lamballe concentre déjà plusieurs mesures de suppression en enseignement. Il a donc été décidé de surseoir cette année à une mesure en documentation. La priorité a été donnée aux collèges du Palais et de Plouaret. Une attention sera portée au moment de l'implantation des moyens provisoires.

**M. Vaesken** a la même interrogation. Ce sujet a été évoqué en groupe de travail. Quel est le lien avec l'implantation des supports de stagiaires ? Il se félicite de l'implantation, enfin, d'un ETP au collège Le Palais de Belle-Ile. Il demande l'ajout au barème du critère de l'insularité (ainsi que pour celui des CPE), comme par le passé a été prise en compte la ruralité. Qu'en est-il du support au collège de Quiberon ?

**M. Larzul** répond que ce poste spécifique devient un bloc de moyen provisoire (BMP).

**M. Mahéo** dispose d'éléments sur les supports stagiaires, mais uniquement départementaux. Il évoque la situation du lycée Kerneuzec de Quimperlé, qui porte un support stagiaire pour la quatrième année, alors qu'un personnel est en attente pour revenir sur Quimperlé. Ce poste est donc toujours bloqué au mouvement actuellement. Serait-il possible de basculer ce poste de stagiaire de Quimperlé vers Lorient ? Il y a déjà un accord des chefs d'établissement et des IA-IPR.

**Mme Lamotte d'Incamps** soumet au vote ces mesures :

Nombre de votant : 9.

Refus de vote : 0,

Abstention : 2,

**Contre : 7,**

Pour : 0.

### FILIERE EDUCATION

**M. Larzul** note qu'un groupe de travail s'est tenu le 14 mars 2024. 2 postes seront créés à la rentrée scolaire 2024, qui s'ajouteront à ceux créés dans les deux années passées. Une implantation de moyens supplémentaires est prévue (grâce à un gain de 1,5 poste définitif pris sur les moyens stagiaires). Il cite les mesures proposées et leurs contextes.

☒

**M. Mahéo** comptabilise pour sa part 15 ETP de plus en 3 ans. C'est une bonne orientation, même si la dotation reste insuffisante au regard des besoins. L'utilisation des marges de manœuvre va dans le bon sens. Il se questionne sur la mesure prise au collège Emile Zola de Rennes, qui n'est pas l'EPL avec le plus de besoins. Il cite l'existence d'une dizaine de collèges REP avec un IPS inférieur à 95 et un CSP supérieur à 50. Cette situation n'a pas été évoquée lors du groupe de travail.

**M. Teulier** précise qu'il s'agit ici de répondre à une évolution marquée de la population scolaire accueillie dans ce collège, qui fait partie d'un secteur multi-collèges. Son IPS a évolué de manière importante. Cette mesure vise à prendre en compte des problématiques nouvelles en vie scolaire, cet établissement voyant sa mixité scolaire croître. La volonté est aussi que celle-ci prenne également dans le lycée Zola. C'est un choix politique.

**M. Vaesken** regrette que certains établissements restent encore sans CPE. Cela est anormal, la vie scolaire ne reposant alors que sur les AED. Il rappelle la particularité des collèges du Palais et des Iles du Ponant qu'il ne faut pas oublier. Il demande de prévoir une dotation de 0,5 ETP au profit du collège Le Palais. Il évoque le cas du collège de Plougasnou.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**M. Larzul** répond qu'une implantation dans un établissement multi-insulaire est difficile.

**Mme Baslé** note un ajout de postes en éducation mais pas en documentation. Des marges de progression existent. Elle signale le cas des temps partiels non compensés en éducation et en documentation. Il faut disposer de dotations en assistants d'éducation (AED).

**M. Mottier** demande à connaître la date prévue pour le groupe de travail AED ?

**M. Larzul** répond que le groupe de travail n'est pas actuellement fixé, l'académie étant en attente de connaître sa dotation.

**M. Mahéo** demande la réunion de ce groupe de travail, qui a eu lieu l'an dernier.

**Mme Lamotte d'Incamps** soumet au vote ces mesures :

Nombre de votant : 9.

Refus de vote : 0,

**Abstention : 8,**

Contre : 1,

Pour : 0.

### FILIERE MEDICO-SOCIALE

**M. Larzul** rappelle la tenue d'un groupe de travail le 14 mars 2024. Il n'y a pas de modifications pour la prochaine rentrée des emplois de médecins de l'Education nationale et d'assistants sociaux. Seul le sujet des emplois infirmiers a été étudié, à budget constant. A été prise la décision de porter les postes existants dans trois collèges ruraux de 0,5 à 1 ETP. Il cite les mesures décidées. En contrepartie, des mesures de fermeture ont été décidées (au collège de Corlay et dans deux lycées). Ce sont les postes d'internat qui resteront ouverts (passage de 2 à 1,5 postes dans chacun de ces deux lycées).

**Mme Ogier** lit une déclaration au nom du SNICS FSU (cf. annexe 6).

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que le fichier mis à jour sera transmis. Elle confirme l'importance des postes d'infirmiers dans la vie scolaire. Elle demande les propositions des organisations syndicales si on devait annuler les mesures en lycées. Elle note déjà une surimplantation des postes d'infirmiers, qui est un choix académique.

**Mme Ogier** invite à demander plus d'emplois.

**M. Vaesken** regrette une gestion de la pénurie. Il ne revient pas aux organisations syndicales d'arbitrer sur les décisions prises. Il se félicite de la création de supports. Il rappelle l'apport de l'évolution du barème en lien avec la ruralité. Il redemande un support au collège Le Palais de Belle-Ile, en lien avec l'éloignement d'un centre de soin de proximité.

**M. Maillot** défend la situation du lycée François Rabelais de Saint-Brieuc. Cette mesure aura des conséquences sur la possibilité de mener des entretiens individuels avec les élèves. Il note un souci de disponibilité de l'infirmière. Une inquiétude forte s'exprime.

**M. Mottier** évoque l'impact de la fermeture du collège de Corlay. Il demande, en matière de sectorisation, le maintien du lien avec les écoles de Corlay pour l'infirmière. Il y a également besoin d'un poste entier au collège de Plœuc l'Hermitage. Le personnel en poste est très investi.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**M. Larzul** répond que ce sujet relève du pilotage départemental. La situation de Belle-Ile a été traitée l'an dernier. Cet EPLE dispose donc déjà d'un poste entier, depuis la rentrée scolaire 2023.

**Mme Maray** alerte quant au développement de la phobie scolaire dans le premier degré. Une prise en charge le plus tôt possible est nécessaire.

**M. Grimonprez** rappelle l'existence de gros écarts à la cible. Il manque ainsi 20 ETP pour les collèges. C'est inquiétant quant à la capacité à prendre en charge de manière précoce des élèves en collège.

**M. Larzul** répond qu'il s'agit d'une cible, d'un barème théorique. Il y a déjà des surimplantations. Sont aussi pris en compte les effectifs des deux réseaux d'enseignement, alors qu'il n'y a pas d'interventions dans le réseau d'enseignement privé sous contrat.

**M. Vaesken** s'intéresse au devenir du complément de traitement indiciaire pour les infirmières scolaires, notamment contractuelles. Qu'en est-il du versement annoncé de 800 € entre janvier et avril 2024 ?

**Mme Lamotte d'Incamps** est en attente de disposer de davantage d'informations. Une revalorisation indiciaire et un complément indemnitaire sont à venir, avec la volonté d'une mise en œuvre avant l'été 2024.

**Mme Lamotte d'Incamps** soumet au vote ces mesures :

Nombre de votant : 9.

Refus de vote : 0,

**Abstention : 7,**

Contre : 2,

Pour : 0.

### FILIERE PSY EN EDO

**M. Larzul** indique qu'il n'y a pas d'évolutions prévues pour la rentrée scolaire 2024.

**Mme Ogier** regrette que ce budget soit à l'équilibre depuis plusieurs années. Il y a 18 postes vacants et seuls 3 rentrants titulaires. La barrière d'entrée dans l'académie de Rennes est la plus haute de toutes les académies de France. Elle rappelle l'existence d'un centre de formation des PSY EN à Rennes. Elle exprime son refus de participer à la répartition des moyens provisoires. Il ne s'agit ainsi que de gérer la pénurie. Elle rappelle l'importance du rôle et des temps d'échanges avec les Psy EN pour traiter le mal être des adolescents.

### 3) POINT D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DE RENTREE FILIERE ENSEIGNANTE

**Mme Lamotte d'Incamps** évoque 183 créations de postes et 259 suppressions (soit un bilan global de - 76 ETP). Un effort important est porté par le niveau lycée, au profit des collèges et lycées professionnels (LP). Elle détaille l'impact des mesures prévues, qui tiennent compte de la mise en place de la réforme du choc des savoirs (cf. annexe 7).

**M. Mahéo** remercie pour ces précisions. Une question se pose sur les modalités d'attribution des moyens et des groupes dans les collèges. Il note que ce contexte d'une suppression massive de postes est en lien avec la baisse démographique. Il craint un plan social dans les établissements, en attendant celui dans la voie professionnelle. C'est un sujet de préoccupation, dans certaines zones et départements (Côtes d'Armor, LGT d'Ille-et-Vilaine). Il s'inquiète de la possibilité réelle de pourvoir les postes annoncés en LP, comme dans ceux du bassin rennais. Un autre sujet est le profilage



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

des postes créés en mathématiques, lettres et histoire-géographie. Il conteste le profilage de tous les postes créés. Ce mouvement de profilage ne fait que croître d'une année sur l'autre.

**Mme Lamotte d'Incamps** confirme un impact de la réforme en technologie. Un accompagnement des personnels touchés l'an dernier a été mis en œuvre. Il s'agit donc d'une régulation pour la rentrée prochaine. Elle rappelle l'impact des baisses démographiques, notamment en lycée. En anglais, elle note une diminution possible des dédoublements en collège. Quant aux moyens nouvellement affectés, en LP, la volonté est que les filières s'ouvrent.

**Mme Baslé** évoque une casse à N+2. Il s'agit d'une conjonction terrible pour les personnels de technologie, devant également se former aux nouveaux programmes. Elle porte une inquiétude, beaucoup de collèges se retrouvant sans enseignants de technologie. A propos des créations de postes en mathématiques et en lettres modernes, l'enthousiasme est plus modéré. Il risque d'y avoir beaucoup de compléments de service, en lien avec la taille des collèges, même là où il y aurait des heures. Elle y voit une dégradation des conditions de travail. Cela risque d'avoir un impact négatif quant à l'attractivité des postes de mathématiques.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il y a déjà des difficultés à recruter. Le sujet des compléments de service est très surveillé avec les départements. Il n'y a pas de difficultés observées, au global.

**M. Larzul** évoque un accroissement de + 4 postes spécifiques à complément de service.

**M. Maillot** alerte sur la complexification du travail au sein des collèges. Cela provoque des tensions vives dans les EPLE. Il craint des retraites de moyens dans d'autres disciplines.

**Mme Lamotte d'Incamps** confirme l'impact fort de cette réforme sur la dimension organisationnelle.

**M. Hamrouni** s'intéresse à des compléments de service qui seraient imposés. Cela complexifie les missions des enseignants. Ces personnels souffrent. Ils vivent mal ce type de situation.

**M. Mahéo** comptabilise 66 créations annoncées en mathématiques et en lettres modernes. Il se questionne sur l'impact réel de la réforme du choc des savoirs. Des moyens seront-ils attribués au niveau académique ou au niveau départemental ? Quelle sera la clé d'attribution ?

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que la méthodologie sera académique. La clé d'attribution est au départ l'évaluation des élèves, avec des modulations en lien avec la démographie des EPLE. Un travail assez fin a été mené. Une jauge à 15 élèves a été prise, avec des ajustements. Les élèves de SEGPA n'ont pas été intégrés car ils ne seront pas impactés (choix national).

**M. Larzul** ajoute que les indices de position sociale (IPS) des collèges ont également été pris en compte. Un schéma théorique a été affiné dans chacun des départements.

**M. Mottier** demande la tenue des CSA SD avant l'ouverture des serveurs SIAM.

**Mme Lamotte d'Incamps** craint alors une obligation de siéger en instance pendant les vacances scolaires. Elle évoque l'impact de la volonté de remonter les calendriers.

**M. Mottier** s'intéresse aux postes affectés au CNED. Il note une seule suppression au lieu des cinq annoncées.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il n'y a pas de changement.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**Mme Bister** confirme le retrait de - 5 ETP.

**M. Mottier** intervient au sujet de la circulaire portant sur les allègements de service. Quelle est la date limite pour le retour du dossier ? Y-a-t'il un changement de procédure cette année ?

**Mme Lamotte d'Incamps** indique qu'une réponse sera apportée.

**M. Mottier** demande, au vue de la date pour le retour au SMA des dossiers en lien avec la bonification handicap, qu'un regard attentif soit également porté aux demandes reçues hors délai.

**Mme Lamotte d'Incamps** évoque la possibilité de revoir la procédure pour permettre des affectations plus tôt, comme une séparation du traitement des personnels de l'académie et des cas de ceux arrivant au mouvement inter.

**M. Vaesken** alerte pour les enseignants des disciplines professionnelles un nombre important de suppressions de postes (postes vacants) et de transformations en postes spécifiques nationales (SPENAT). Il craint une difficulté pour assurer les recrutements nécessaires, notamment sur les disciplines très pointues. Il évoque de plus la disparition de certains postes de contractuels. Cette stratégie l'interroge. A ceci s'ajoute l'impact de la carte régionale pluriannuelle des formations professionnelles. Ce ne sont pas des bonnes nouvelles. Il suivra ces situations.

#### 4) QUESTIONS DIVERSES

##### STAGIAIRES SECOND DEGRE

**Mme Lamotte d'Incamps** comptabilise à ce jour 135 stagiaires à temps plein et 180 à mi-temps (dont 158 dans le premier degré).

**M. Mahéo** interroge à propos des contractuels alternants.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que la cible est à 66.

##### CLASSES PREPA LYCEE

**Mme Lamotte d'Incamps** annonce l'implantation d'une classe par département : aux lycées publics Yves Thépôt à Quimper, Pierre Mendès France à Rennes, Jean Macé à Lanester et privé sous contrat Marie Balavenne à Saint-Brieuc.

**Mme Ogier** indique que le choix dans les Côtes d'Armor questionne, dans le sens de la continuité du parcours des élèves dans l'enseignement public.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il s'agit d'un choix de pilotage académique, en faveur de la mixité sociale.

**M. Mahéo** rappelle le coût de cette scolarité dans le réseau privé sous contrat pour les familles.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que le coût financier ne doit pas être un obstacle à cette expérimentation.

**M. Fabre** souligne l'existence également d'un internat dans ce lycée professionnel.



## ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat

**M. Larzul** évoque un coût global de 113 emplois mobilisés pour la mise en place de la réforme du choc des savoirs. Il est difficile de répondre plus précisément, la structure des établissements et la démographie ayant aussi un impact.

### **RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL ACADEMIQUE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX**

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que des éléments de réponse seront transmis.

### **PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS TOUCHES PAR LA REFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE.**

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'est mobilisé au besoin l'accompagnement de droit commun. Il s'agit de travailler au plus près.

### **ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSEURS DE TECHNOLOGIE**

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il se poursuit. 7 enseignants sont ainsi touchés par des mesures de carte. Un travail très fin est mené avec les corps d'inspection, notamment pour les contractuels.

### **DECLINAISON LOCALE PERSONNELS DRJSCS ET JEUX OLYMPIQUES**

**Mme Lamotte d'Incamps** indique que ce sujet a été traité en CSA SA du 15 février 2024.

**Mme Hamrouni** évoque la possibilité d'une souplesse sur la prise en compte de la notion de 50 %, au vu des besoins et pour préserver les congés des personnels.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il n'y a pas de sujet, les astreintes et permanences étant couvertes.

**M. Blanes** ajoute que la période estivale est une période propice aux contrôles.

### **REFERENTE BÂTI SCOLAIRE**

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il s'agit de Mme Nadège Darboux, responsable de la division régionale de l'immobilier de l'Etat (DRIE).

### **CIRCULAIRE SUR LES STAGES DE SECONDE**

**M. Mahéo** demande si la diffusion d'une circulaire académique est prévue ? Quelles réponses pourront être apportées aux élèves qui resteraient sans solutions ?

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que ce travail est en cours. Une information est à venir du DRAIO.

**M. Maillot** s'inquiète du faible nombre de médecins de personnels. Quel impact cela a-t-il sur les personnels, notamment pour l'obtention des points liés au handicap ?

**Mme Lamotte d'Incamps** répond qu'il n'y a pas de changements particuliers, les examens pouvant être étalés dans le temps.

**M. Saliou** s'interroge sur le devenir des financements de certains projets pédagogiques dans des écoles (CNR).



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

Mme Maray met en avant l'atteinte portée à la crédibilité des acteurs dans le cas d'annulations. Cela déstabilisera les écoles et leurs équipes.

M. Blanes rappelle qu'un projet dans le premier degré est en principe validé en accord avec la mairie.

M. Mahéo demande le report du CAEN prévu la semaine prochaine, du fait d'un mouvement social. Quelle est la date du groupe de travail suivi orientation des élèves au lycée ?

Mme Lamotte d'Incamps relaiera la demande pour le CAEN.

M. Larzul répond que la date du groupe de travail n'est pas encore fixée. Elle sera transmise dès que possible.

Mme Lamotte d'Incamps clôt la séance à 13h03.

Le Recteur de la région académique Bretagne,  
Recteur de l'académie de Rennes,  
Président de séance

Emmanuel ETHIS

La secrétaire adjointe de séance

Emmanuelle MARAY

Le secrétaire de séance

Gérald MOËNNER



Annexe 1

## Déclaration préalable de la FSU au CSA du 26 mars 24

M. le Recteur,

Ce CSA se tient alors que la mobilisation contre les groupes de niveau et la diminution des moyens se poursuit dans de très nombreux établissements de l'académie, avec une intensité que nous n'avons pas connu depuis des années.

La volonté du premier ministre d'imposer une réforme du collège rejetée par l'ensemble du système éducatif : enseignants, chefs d'établissements, corps d'inspection, parents d'élèves... témoigne de son mépris à la fois pour les personnels et pour les élèves. Ce « choc des savoirs » d'inspiration profondément libérale et réactionnaire est une réforme abominable. Abominable pour les élèves qu'elle va séparer et ségréger dans des groupes de niveau stigmatisants. Abominable aussi pour nos collègues, enseignants comme personnels de direction ou d'inspection, à qui l'on demande de renoncer à leurs principes, d'accepter d'être dépossédés de leur liberté pédagogique pour satisfaire les lubies électoralistes du premier ministre.

Alors que toutes les études montrent les bienfaits de l'hétérogénéité et la corrélation entre la baisse des effectifs et la réussite des élèves, un choix est fait celui d'une école du tri social qui va fermer la porte du lycée aux élèves les plus fragiles. C'est un retour en arrière de plus de 50 ans auquel les personnels refusent de participer. M. le Recteur, nous vous le disons solennellement : non, nous ne trierons pas nos élèves.

Nous examinons aujourd'hui à la veille de la fermeture du serveur pour le mouvement intra académique du second degré, les mesures de préparation de rentrée qui ne nous ont été adressées qu'hier soir. Cette situation inconfortable pour les représentants élus des personnels ne doit pas se reproduire. De même, la plupart des CSA-SD se sont tenus alors que le serveur SIAM était ouvert, générant de la confusion pour les collègues qui décident parfois, au vu de l'affichage des postes, de demander des mesures de carte scolaire plutôt que des compléments de service... Une réflexion doit être menée pour redonner de la cohérence aux étapes de la préparation de rentrée, dans le respect des règles et des instances, afin de conserver une transparence sur les postes proposés au mouvement en particulier dans le contexte de suppressions massives de postes que nous connaissons : 76 suppressions de postes nettes dont 48 mesures de carte scolaire sur des postes occupés, avec des disciplines et des secteurs plus particulièrement touchés.

Il s'agit de la traduction concrète de la baisse des moyens attribués à l'académie de Rennes qui paie ses « bons résultats » par une diminution de ses moyens qui portera une fois de plus préjudice aux élèves les plus fragiles. Mais c'est pour l'ensemble des élèves que ces arbitrages sont inquiétants.

Concernant la filière administrative, cette année encore, l'exercice se réduit à ajuster les moyens désespérément constants, supprimant ici des moyens pour en créer là. Toutes les situations critiques qui affectent les EPLE de l'académie ne seront pas réglées. La FSU souligne la nécessité d'un plan pluriannuel articulant créations de postes, requalification des emplois et promotion des personnels qui réalisent pour beaucoup des fonctions relevant de la définition statutaire du corps de la catégorie supérieure.

La FSU réaffirme la nécessité de suspendre le déploiement d'Op@le au vu du caractère inachevé du développement et de la dimension surtout erratique de son ergonomie. Les personnels perdent un temps monstrueux à faire des opérations de tous les jours ce qui, chacun en conviendra, ne contribue pas à la reconnaissance de la dignité de leur travail et de leurs fonctions. Ça suffit !

Un collectif budgétaire est nécessaire pour redonner les moyens à l'école publique, la seule à accueillir tous les élèves, de fonctionner. Dans une démocratie, l'école doit rester émancipatrice. Nous sommes à un point de rupture, il faut l'entendre et y répondre. Les personnels l'expriment par des mobilisations importantes et rediront leur colère lors de la journée de grève du mardi 2 avril.



Annexe 2

## Déclaration de la FNEC FP-FO Comité Social Administratif de l'académie de Rennes du 26 mars 2024

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

Le décret publié le 22 février réduit de près de 700 millions les crédits alloués à l'Éducation nationale ! Dès le mois de septembre 2024, 2 620 postes d'enseignant devraient disparaître dans les écoles et 1 740 dans les collèges et les lycées. Il faut ajouter la suppression de 4 600 postes d'assistant d'éducation et d'accompagnant des élèves en situation de handicap en raison de la suppression de 262 millions à la mission « Vie de l'élève ». Une saignée sans précédent, qui s'ajoute aux suppressions de postes déjà votées par le budget 2024.

Venus expliquer le 6 mars aux parlementaires pourquoi ils avaient décidé de rayer 10 milliards d'euros de budget (en cours d'exercice et par simple décret), les ministres de l'Économie et des Comptes publics ont annoncé que les coupes budgétaires seront deux fois plus élevées l'an prochain, si ce n'est avant !

Le Préfet des Côtes-d'Armor qui a reçu le 22 février une délégation du Collectif revendiquant l'annulation du plan de 45 fermetures de classes, déclare qu' *« il n'est pas possible de sanctuariser ni l'école, ni l'hôpital ! Ce que nous vivons ne va que s'aggraver : les prochaines années verront autant de classes fermer. »* Parents, enseignants et élus n'acceptent pas.

La FNEC FP-FO revendique l'annulation de tous les plans de fermetures de classes dans le premier degré et de suppressions de postes dans le second degré, l'ouverture de toutes les classes, tous les postes de remplaçants et de personnels nécessaires. Ce CSA est une parodie de discussion concernant les moyens d'enseignement : d'une part, nous avons reçu les documents hier à 18h40, au prétexte que les CSA-SD se sont tenus tardivement ; d'autre part, une collègue du 22 avait déjà l'annonce de sa MCS sur iprof, son affectation avec la quotité. Cela montre bien que nous avons quasiment atteint la gestion libre de toute contrainte statutaire, l'arbitraire absolu, la négation du droit.

La FNEC FP-FO, avec sa confédération, est viscéralement attachée à l'unité et l'indivisibilité de la République, fondement de l'égalité en droit des citoyens, du statut général de la Fonction publique, et plus largement des services publics républicains. Aussi elle dénonce la revendication du Conseil régional de Bretagne *« d'un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles (les collectivités territoriales) au sein de la République et de leurs caractéristiques et contraintes particulières »*. Cela rejoint la volonté du gouvernement de liquider tous les droits des salariés.

La FNEC FP-FO rappelle que suite à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle, 40% des personnels de lycées professionnels étaient en grève. Le démantèlement des LP et de la voie professionnelle sous statut scolaire doit cesser. La FNEC FP-FO demande le retrait de cette contre-réforme.

Alors que depuis janvier, à travers tout le pays, les personnels se mobilisent avec les parents d'élèves contre les mesures de tri social que le gouvernement voudrait mettre en place via les groupes de niveau au collège, les textes organisant le « choc des savoirs » sont publiés au Journal Officiel le 17 mars ! La FNEC FP-FO en exige le retrait.

Les personnels de l'Éducation nationale et les parents sont légitimement scandalisés du nombre d'heures de cours perdues faute de remplaçants ou de la dégradation généralisée des conditions de scolarité de leurs enfants. Depuis plusieurs semaines, ils ne cessent de répéter : « *Nous ne voulons pas des groupes de niveau ! Nous ne voulons pas du tri des élèves ! Nous voulons des heures de cours disciplinaires, des classes en nombre suffisant et aux effectifs moins nombreux, des postes de professeurs, de CPE, d'AED, d'AESH, de Psy-EN, d'infirmières, d'assistantes sociales, d'administratifs, etc. pour que tous puissent travailler, apprendre dans de bonnes conditions !* ». Ce sont sur ces revendications que nos collègues du 93 sont extrêmement mobilisés avec les parents d'élèves depuis plusieurs semaines, et que la FNEC FP-FO appelle à la grève le 2 avril.

Comme le montrent les documents préparatoires à ce CSAA, les filières administrative, laboratoire, documentation, médico-sociale, infirmière et psy EN EDO fonctionneraient à moyens constants à la rentrée prochaine dans l'académie. Seule la filière éducation se voit accorder 2 postes, très en deçà des besoins. La FNEC FP-FO votera contre ces budgets.

Il faut créer les postes et recruter. Donc il faut revaloriser les personnels et faire cesser la dégradation des conditions de travail. La FNEC FP-FO exige l'augmentation de la valeur du point d'indice de 28,5 % pour retrouver les niveaux de salaire du 1er janvier 2000. Les collègues veulent une forte revalorisation salariale sans contrepartie. Ni salaire au mérite, ni Pacte ! Avec FO, les personnels revendiquent le maintien du statut de la Fonction publique et des statuts particuliers que Guérini s'apprête à démanteler.



BRETAGNE  
BREIZH

## Annexe 3

Monsieur le Recteur, mesdames et messieurs membres du CSA A,

vous voudrez bien excuser la forme un peu inhabituelle de notre intervention. D'ordinaire, le "nous" ou le "on" est de mise. Nous essayons de nous effacer pour faire place à la parole de nos collègues et essayer de les représenter au mieux.

Mais pour une fois, c'est le "je" que vous allez entendre. Car au-delà des réformes et des enjeux politiques, il y a des personnes qui doivent les vivre et les mettre en place, concrètement avec des élèves. Alors, voilà, il s'agit d'approcher "ce que cela nous fait".

Cette année, j'accompagne en 6<sup>ème</sup> des élèves en difficulté dans le cadre du Soutien Approfondissement, le SOUAP.

Dans les évaluations nationales de 6<sup>ème</sup>, il y a des colonnes de compétences. Ces élèves-là ce sont celles et ceux, plus souvent des garçons, qui ont l'étiquetage « à besoins ».

Nous essayons donc de constituer avec ces élèves ce que notre actuelle ministre appelle des groupes de besoin. Bien que nous ayons changé trois fois les groupes, savez-vous ce que m'a dit une des élèves dès la deuxième période ? « Je voudrais continuer à être mauvaise en classe pour rester avec vous ». Savez-vous ce que m'ont dit les élèves sur la troisième période ? « On est là parce qu'on est nul » ou encore « je ne comprends pas pourquoi je suis aussi nul en français ».

L'IPS de mon établissement est plutôt élevé. Alors nous repérons très vite et connaissons très bien les élèves à profil différent. Sur la dernière période, j'avais face à moi un élève très agité qui vit en famille d'accueil. Ce type d'élèves, je les surnomme intérieurement les « Zébulons », parce que je suis de la génération du manège enchanté. J'avais un autre « Zébulon » qui cumule les observations sur son carnet de correspondance et ne s'agite pas pour les mêmes raisons. Il souffre sans doute d'un trouble de l'attention. J'en ai un autre au profil presque opposé. Je ne dois pas l'oublier parce que lui ne se manifeste pas. Son esprit s'échappe dans un ailleurs inaccessible, il lui faut beaucoup de temps pour réagir et écrire.

Il y a 15 jours, j'étais découragée. Ma collègue sortant du cours avec le groupe intermédiaire était contente, elle les avait fait écrire. Moi, j'avais l'impression d'avoir fait du sur-place. J'étais écrasée par l'écart que je voyais entre les deux groupes. Démoralisée aussi par le jugement que ces élèves avaient d'eux-mêmes, malgré ce que je leur disais. Comment penser qu'on peut réussir quand on se dit nul ?

Je me suis dit que nous avons commis une erreur pédagogique. Nos élèves ont vite compris qu'aller en salle 3 avec moi correspondait à un étiquetage. Nous aurions pu, dû, penser une autre composition, peut-être en binôme d'élèves pour encourager la coopération, ou que je bascule sur le groupe des élèves aux compétences fragiles ou des élèves aux compétences plus solides. Nous avons encore jusqu'au mois de juin.

Ce n'est pas facile de ne pas stigmatiser. Ce n'est pas évident de redonner confiance.

Et puis j'ai repensé à la petite X. X est arrivée chez nous en 6<sup>ème</sup> sans savoir lire. Elle attend une place en IME qu'elle va sans doute attendre pendant tout le collège. Mais c'est sans doute beaucoup mieux ainsi car malgré toutes nos appréhensions, X a fait d'immenses progrès. X n'a pas été mise dans une case. X a des aménagements, elle ne vient pas en cours le mercredi matin en SOUAP. Mais X vit sa scolarité avec tous les autres.

Alors si X a progressé, on arrivera aussi à faire progresser nos deux « Zébulons » et notre élève qui s'échappe sur sa planète intérieure. On peut y arriver grâce au mélange. Après mon cours, mes Zébulons et mon « petit lunaire » vont devoir écrire avec tous les autres en classe entière à

partir des compétences que nous avons travaillées. J'espère les avoir un peu armés pour leur permettre de se sentir un peu moins nul. Mais ils ne seront pas mis à part. Ils ne se sentiront pas à part. Pas besoin de faire un effort pour essayer de rejoindre les autres dans un autre groupe. Ils seront déjà avec eux en classe entière.

Alors je ne vais pas vous parler de tous les travaux de la recherche pédagogique qui démontrent que l'homogénéité ne fait pas progresser les élèves. Je ne vais pas non épiloguer sur la différence entre groupes de besoin et groupes de niveaux.

Je voudrais juste vous dire à quel point cela me tord le ventre de penser à ce que je risque de lire dans le regard de ces jeunes ados d'à peine 11 ans l'an prochain. Il paraît que les élèves pourront changer de groupe. J'en doute grandement. Les exceptions consolantes ne me consolent pas du tout. Le BO indique que si on a beaucoup d'élèves en difficulté, on a des effectifs réduits. Dans mon établissement, nous n'en avons pas beaucoup.

Nous n'avons donc aucun moyen supplémentaire dans la DGH pour les prendre en charge. Exit tout le gros boulot des années antérieures conçu à leur intention. L'an prochain, si nous voulons dégager des moyens pour aider ces élèves, il faut par exemple que je renonce à faire cours de latin ou que ma collègue arrête de faire cours d'allemand. J'ai proposé à mes collègues d'abandonner mes 55 latinistes. Mais, outre que nous devons finir un cycle commencé, l'équipe m'a tout de suite fait valoir que nous risquons d'avoir une grosse fuite vers le privé si nous faisons ce choix. Alors contrairement aux années précédentes, il n'y aura rien de plus pour nos élèves en difficulté.

Charybde ou Scylla ?

Cela me tord aussi le ventre de penser à la façon dont nous allons nous y prendre. Je lis dans le BO : "Il ne s'agit pas d'affecter un élève dans un groupe fixe toute l'année, mais de constituer des groupes évolutifs en fonction des besoins et compétences des élèves, sans que d'autres critères, tels que la situation de handicap, n'entrent en ligne de compte".

Alors concrètement les élèves en situation de handicap, on les met où ? Et s'il se trouve que précisément ce sont celles et ceux pointés par les évaluations nationales comme "à besoins" ?

Et puis, où commence le handicap ? A compter du moment où il y a un dossier MDPH ou bien avant, dès l'établissement d'un diagnostic ou bien encore avant, dès suspicion d'un trouble ? On anticipe comme le préconisent les textes de la conférence du handicap ? La grande difficulté scolaire ne constitue-t-elle pas en soi un handicap ? A l'heure où l'on prône à juste titre l'école inclusive, n'y a-t-il pas là une énorme contradiction ?

Tout à fait d'accord pour nous "prémunir de tout risque d'assignation des élèves" (je cite le BO). Mais concrètement comment faisons-nous ? Concrètement tous les élèves au profil un peu particulier, on les met où ?

Je lis encore dans le BO "Les 10 % des élèves français les plus faibles, issus très majoritairement de milieux défavorisés, obtiennent un score inférieur aux élèves des autres pays dans la même situation". Le Dgesco a bien raison de souligner ce problème. Mais alors pourquoi prétendre résoudre cette fracture sociale en séparant davantage les élèves à l'intérieur même des établissements ? Pourquoi, au contraire, ne pas chercher à davantage les mélanger en cassant les ghettos scolaires ?

J'ai connu, lorsque j'étais élève, les CPPN, les Classes Professionnelles de Niveau. Elles ont fermé en 91, avant que je devienne enseignante. C'est curieux, d'ailleurs, ce retour du mot niveau. Ce niveau-là, c'était celui de l'échec scolaire. J'ai vu également disparaître tous les sigles commençant par le S de Section. La Section c'est ce qui coupe, sépare. On s'est mis à parler de dispositifs puis d'Inclusion. C'était une évolution vers le progrès. Pas parfaite mais allant dans le sens de plus de mélange.

Revenons donc à la question de départ : ce que cela me fait, ce que cela nous fait.

J'ai le sentiment profond de vivre une régression majeure, de revenir au temps où j'étais élève. Ce temps où quand on était dans la 6ème1 on faisait de l'allemand et du latin, dans la 6ème2 de l'anglais et du latin, et puis quand on était dans la 6ème8 rien du tout et on était avec les mauvais. Mais moins mauvais qu'avec les débiles, on dirait aujourd'hui les cassos, de la CPPN.

Je ressens un profond conflit éthique, une importante dissonance cognitive. Comment est-il possible de faire fi de 30 ans d'évolution ?

De nombreux travaux de recherche pédagogique viennent appuyer ce que nous ressentons, éprouvons, expérimentons chacune et chacun dans nos classes. Ils montrent que les séparations en groupes nécessitent d'infinies précautions et beaucoup de conditions pour avoir une efficacité. La courte expérience du SOUAP arrêtée avant même d'avoir été évaluée me l'a rappelé.

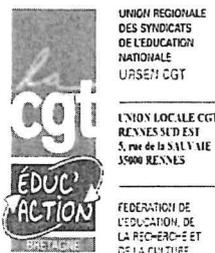
Le ministère supprime le SOUAP à peine mis en place. A quel autre changement majeur devons-nous nous attendre ?

Cela m'angoisse, me déprime, me décourage, me démotive, et me révolte. Travailler beaucoup ne me fait pas peur. Mais travailler en allant contre le vent ? J'aime profondément mon métier, j'aime mes élèves, j'aime exercer en collège, c'est ce que j'ai choisi. Et pourtant, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que je m'en aille.

Je regarde mes collègues autour de moi, dans mon établissement. Dans ceux où je me rends dans le cadre de mon militantisme. Je lis dans leur regard le même désarroi, le même profond découragement, la même perte de confiance entre notre institution et en notre capacité à faire progresser nos élèves.

L'an dernier, j'ai lu dans le regard de mes collègues de technologie les mêmes sentiments. On venait de leur faire comprendre que leur discipline n'était au fond pas si utile que cela. Qu'elles et qu'ils pouvaient servir de variable d'ajustement.

**Alors je vous le dis très simplement, très naïvement peut-être : est-il possible d'ignorer à ce point ce que cela nous fait ?**



Annexe 4

## Déclaration de la CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE

### Au Conseil Social d'Administration Académique de Rennes

(Mardi 26 mars 2024)

Monsieur le Recteur, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

*« Quiconque oublie son passé est condamné à le revivre »* écrivait Primo Levi.

Après 80 longues années, « aux 20 et 3 étrangers, nos frères pourtant, amoureux de vivre à en mourir qui criaient la France en s'abattant », enfin la patrie reconnaissante !

Justice rendue, avant que la Mémoire de notre Histoire collective ne vacille et tombe dans l'oubli, pour nos camarades qui n'avaient pu hériter en leur temps de la nationalité française mais qu'ils et elle l'avaient pour autant mérité en tombant en héros sous les balles allemandes, le 21 février 1944 au mont Valérien, ou décapitée à Stuttgart le 10 mai pour Olga Bancic, seule femme du groupe Manouchian.

Alors, pour ne plus avoir à croiser du regard des affiches couleur sang placardées sur des murs de haine, la CGT n'oubliera jamais que ces martyrs immigré-e-s au nom difficile à prononcer, en défendant des valeurs de fraternité, de solidarité, et de paix, ont donné leur vie pour nous offrir la liberté.

Puisse cette Panthéonisation contribuer à ce que chacune et chacun, à commencer par la classe dirigeante, se rappelle que l'on ne peut faire de compromis sur nos valeurs et principes essentiels, sur cet humanisme radical qui fondait l'alliance de la rose et du réséda.

80 ans, c'est aussi l'âge anniversaire du Conseil National de la Résistance commémoré le 15 mars dernier, dont l'expérience nous oblige plus que jamais à réécrire les jours heureux pour résister aujourd'hui et construire demain de nouvelles digues sociales face à la menace identitaire des idées nauséabondes de l'extrême droite, qui cherche à diviser le monde du travail.

La CGT réaffirme qu'elle a toujours été pour la paix et a toujours combattu l'impérialisme et le colonialisme.

C'est pourquoi, elle condamne les propos et les actes « va-t-en-guerre » du président Macron, et refuse le sacrifice de la jeunesse au profit des marchands d'armes, en appelant à un cessez le feu immédiat en Palestine, et à une solution pour un retour à la paix en Ukraine.

La CGT Educ'action s'oppose à la militarisation de la société française et la mise au pas de sa jeunesse avec la mise en place notamment du SNU et des uniformes à l'École.

Cette situation est le prétexte à une accélération de la politique austéritaire qui impacte lourdement le quotidien des travailleurs·euses.

Les services publics sont les premiers concernés et les coupes budgétaires résultent de choix idéologiques au service de la classe dominante.

Dans le secteur de l'Éducation, les conditions de travail des personnels se dégradent et les travailleurs·euses subissent une perte de sens de leur métier : manque d'infirmier·es et d'assistant·es sociales face aux difficultés sociales de nos élèves de plus en plus criantes, manque d'AEd et d'AESH, qui subissent en plus la maltraitance institutionnelle, manque de personnels techniques et administratifs à qui on impose l'expérimentation de nouveaux outils, ...

Quant aux enseignant·es, le gouvernement continue d'augmenter les effectifs des classes en supprimant des postes et d'imposer des contre-réformes non préparées au mépris de l'épuisement des personnels.

Ainsi, la réforme de la voie professionnelle est dans la droite ligne de la logique de libéralisation du marché du travail, en réduisant les offres de formation des jeunes, quel que soit leur vœu, aux besoins du bassin d'emploi. C'est l'assignation des élèves à leur classe et à leur lieu de vie. C'est de nouveau un « plan social » qui se dessine chez les PLP avec la fermeture des formations considérées comme non insérantes.

« Le Pacte » aggrave les inégalités salariales, en premier lieu les inégalités femmes/hommes, sape les garanties statutaires et fissure les collectifs de travail.

« Le Choc des savoirs » est un renoncement à toute ambition émancipatrice de l'École et instaure une ségrégation assumée entre les élèves en difficulté et les autres ainsi qu'une discrimination sociale.

L'organisation des enseignements de français et de mathématiques en groupes de niveaux en collège est une véritable usine à gaz, néfaste pour les élèves, particulièrement pour les plus fragiles et qui va dégrader les services des personnels. Les nouveaux programmes, la labellisation des manuels et la généralisation à tous les cycles des évaluations nationales vont restreindre la liberté pédagogique et remettre en cause la professionnalité des enseignant·es ; le DNB couperet et les « prépa secondes » vont aggraver le tri social.

Salaires, postes, conditions de travail, sens du métier, il y a urgence à redonner les moyens, sous statut de fonctionnaires, à l'École publique gratuite et laïque pour remplir ses missions au service de l'ensemble des élèves.

Ce n'est pas d'un « Choc des savoirs » dont l'Éducation nationale a besoin mais bien d'un choc des moyens, partout selon les besoins. L'Éducation nationale ne peut faire l'économie de près de 700 millions d'euros.

Après les mobilisations massives des 1er et 6 février, des 8 et 19 mars et à l'image de la mobilisation pour un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis, la CGT Éduc'action appelle l'ensemble des personnels à se réunir en assemblée générale pour établir leurs revendications et à débattre de la reconduction de la grève pour obtenir satisfaction et porter un projet d'École et de société émancipateur pour toutes et tous.

C'est par la mobilisation et la grève dans la durée que nous obtiendrons les inévitables transformations au service des personnels et des élèves avec l'abandon de la réforme des retraites et de toutes les réformes de tri social, de la réforme du bac et du lycée à Parcoursup ; des créations massives de postes dans tous les corps, la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et l'ouverture de négociations sur les grilles salariales.

Dans l'immédiat, la CGT Éduc'action continue d'exiger l'abandon du « Choc des savoirs », l'attribution des heures dédiées aux groupes de niveaux à la baisse des effectifs par classe ; l'abandon du « Pacte » au bénéfice d'une revalorisation salariale sans condition, de la réforme du LP et des évaluations nationales ; l'abandon des suppressions de postes, des fermetures d'écoles et d'établissements ; une augmentation indiciaire de 400 € nets de l'ensemble des personnels ; un statut de catégorie B pour les AESH ; la titularisation des personnels contractuels sans condition de concours, ni de nationalité.

Dans ce contexte, la CGT Éduc'action Bretagne appelle l'ensemble des personnels à la grève le 2 avril et à se réunir en AG pour débattre de la reconduction.

Merci de votre attention.



Annexe 5

## Déclaration préalable – CSA A du 26 mars 2023

Monsieur le Recteur,

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration de l'Académie de Rennes,

Ce 26 mars l'**UNSA Éducation** ouvre son congrès à Nantes, revenons sur la forte déclaration faite lors du CSA ministériel récent, tant elle est édifiante !

Les actes en disent plus que les paroles et les déclarations. Les personnels de l'Éducation nationale, très insuffisamment revalorisés ces dernières années, attendent, comme on attend Godot, la revalorisation légitime à laquelle ils ont droit à rebours du déclassement dont ils font l'objet depuis plusieurs années. Pourtant, en guise de reconnaissance des métiers qu'ils exercent, faisant fi non seulement de leur investissement mais également de leur rôle social indispensable, ils devraient une fois de plus faire les frais de la politique d'austérité menée par le gouvernement.

Pour l'**UNSA Éducation**, dans les faits, ce gouvernement n'aura réussi que dans un domaine : affaiblir encore le service public d'éducation et dégrader un peu plus les conditions de travail des personnels. Le ministère n'a cessé de prétendre vouloir procéder à un choc d'attractivité. Mais, dans la réalité, il semble insensible à l'électrochoc de la désillusion des personnels, à la poursuite et l'aggravation de la crise majeure d'attractivité de l'Éducation nationale.

Mais, faire est plus difficile que dire. Les paroles sont comme l'eau qui tombe dans le sable, une fois dites, elles disparaissent mais il n'est plus possible de revenir dessus. Pourtant, l'effet des engagements régulièrement non tenus demeure dans les esprits de ceux auxquels ils étaient destinés et cela décrédibilise encore un peu celles et ceux qui les ont produites.

D'ailleurs, il est permis de douter que le ministère tiendra tous les engagements pour lesquels il a donné sa parole et qui doivent se traduire par des enveloppes financières catégorielles dont nous attendons de savoir si elles ne font pas partie des fonds de tiroirs raclés, selon les propos mêmes des membres du gouvernement. Des fonds de tiroirs à

double fond sans doute puisqu'ils permettent de financer des milliers de postes et de rendre plusieurs centaines de millions d'euros !

Pour l'**UNSA Éducation**, il y a là une inconséquence, voire une inconscience, à refuser de sanctuariser le budget de l'Éducation nationale alors que nul ne peut ignorer la réalité de la crise traversée et l'impérativité de renforcer les moyens, de remuscler l'École publique, pour reprendre la rhétorique présidentielle.

Pour l'**UNSA Éducation**, l'année 2024 ne peut être une année salariale blanche où les personnels accepteraient une fois de plus d'être la variable d'ajustement d'un agenda politique et budgétaire, dès le départ insincère.

L'année 2024, ne peut non plus se poursuivre en l'absence de pouvoir décisionnaire rue de Grenelle, ou bien avec un ministère dont la boussole n'indique pas le Nord dans la même direction que celle du Premier ministre. Les récentes déclarations dissonantes du Premier ministre et de sa ministre de l'Éducation en témoignent et, dans de telles conditions, la paralysie constatée depuis plusieurs semaines se poursuit et handicape le service public d'éducation.

Pour l'**UNSA Éducation**, nous en sommes à un point où le dialogue social est réduit à peau de chagrin, quand il n'est pas inexistant...

Sévère mais juste, terrible constat s'il en est, d'autant qu'il est fait par une fédération très attachée au dialogue social et qui représente tous les métiers de l'éducation, dans toutes les strates... Et à l'**UNSA Éducation** nous n'oublions pas les « invisibles », sans qui l'édifice bien chancelant qu'est l'Éducation ne fonctionnerait pas, nous tenons à les saluer qu'ils soient en rectorat, en direction académique, en établissements ou en circonscriptions. Et ils sont soumis à rude épreuve avec en plus de tout le reste l'installation chronophage de logiciels qui sont livrés à l'état brut et n'apportent aucune plus-value, à part peut-être pour les bénéficiaires des entreprises qui les vendent à l'Éducation nationale.

En décembre, dans sa jolie lettre adressée aux personnels de l'Éducation nationale, M. Attal, alors ministre de l'Éducation, disait : « C'est avec les professeurs, par les professeurs, grâce aux professeurs, que nous relèverons le défi de l'élévation du niveau. Pour cela, je le sais, vous avez besoin d'être soutenus. Soutenus dans vos conditions quotidiennes d'exercice, vos évolutions de carrière ».

A l'heure où chaque département de notre Académie a pu voir dans quelles conditions se déroulerait la rentrée prochaine, le décalage entre les mots et les faits est au minimum indécent...

Comment peut-on accepter d'affaiblir ainsi nos écoles et établissements publics soumis à une rude concurrence du privé dans notre Académie ? L'**UNSA Éducation** a demandé, et

attend toujours, des données concernant les écoles et établissements privés afin de pouvoir clairement constater que la concurrence présentée comme équitable l'est (elle ne l'est de toute façon pas ne serait-ce que pour la non-obligation de mixité sociale en contrepartie des financements publics). Pour l'instant cela reste très nébuleux, faute d'informations.

**L'UNSA Éducation** dénonce le choix qui est fait d'affaiblir un service public d'éducation qui a pourtant plus que besoin d'être renforcé.

Pour **l'UNSA Éducation**, rien que pour la forte problématique inquiétante et croissante des enfants qui ont des troubles du comportement, il n'y aurait dû y avoir aucune fermeture que ce soit dans le 1<sup>er</sup>, ou 2<sup>nd</sup> degré qui va être de plus en plus confronté au choc que connaissent beaucoup d'écoles de notre Académie, qui sera majoré par le projet de tri ; regrouper tous ces élèves promet un vrai choc. On peut parler d'un phénomène majeur totalement occulté, et pourtant il est question d'enfance en danger qui nécessiterait des moyens conséquents en moyens médicaux, psy et sociaux, entre autres et surement pas des moyens constants... Nous continuerons inlassablement à vous alerter sur ce sujet majeur totalement occulté par les moyens octroyés par notre ministère, tout comme il l'est par les autres ministères. Et c'est encore plus marquant avec le choc des savoirs. Et nous n'oublions pas les AESH en première ligne, pas plus que nous n'oublions leur rémunération indécente que nous dénonçons.

La rentrée prochaine est organisée dans la confusion, dans un contexte de choc des savoirs que **l'UNSA Éducation** et les autres syndicats dénoncent fortement tant ce projet est à l'opposé de nos convictions.

Par ailleurs, nous n'avons eu de cesse de le dire, et malgré les annonces gouvernementales, les moyens dans les collèges pour mettre en place ce dispositif sont insuffisants, à moins de prendre sur les « marges » des établissements, une enveloppe aujourd'hui utilisée pour des choix effectués au sein de l'autonomie des établissements, pour dédoubler d'autres enseignements ou pour ouvrir des options.

L'augmentation des contraintes, avec notamment l'alignement des groupes dans la constitution des emplois du temps, pourrait avoir des conséquences négatives sur les conditions de travail et sur les établissements. Il faudra une vigilance très importante sur la réalité de ce qui sera fait dans les établissements pour éviter les « usines à gaz ».

**L'UNSA Éducation** et ses syndicats appelleront au respect des textes réglementaires et agiront dans ce cadre, pour une organisation qui cherche à faire progresser chaque élève, dans l'alternance possible de classes entières et de groupes homogènes ou hétérogènes.

Nous continuons à dénoncer par ailleurs la logique générale du « choc des savoirs » et notamment les mesures sur le brevet comme examen d'entrée au lycée, sur le

redoublement, sur la labellisation des manuels, qui relèvent d'une vision passéiste et constituent un renoncement à l'ambition de démocratisation du système éducatif.

**L'UNSA Éducation rappelle** la dimension humaine de ces fermetures, et nous l'avons abordé au ministère, notamment pour les professeurs de technologie qui prennent « très cher » cette année dans notre Académie, 39 fermetures ! A qui le tour ?

Diviser pour mieux régner est un dogme pour notre président pour ce qui concerne l'éducation et ses personnels. Comme si le pacte ne suffisait pas, les effets du manque de moyens conjugués à la mise en place du choc des savoirs se font sentir dans les établissements où les tensions sont vives, chacun défendant à juste titre sa discipline, parfois sacrifiée, au détriment d'autres... Par ailleurs, envisager de regrouper les élèves en difficulté fait preuve d'une méconnaissance profonde de nos élèves et c'est singulier car en même temps on promeut l'inclusion... Oui, ce projet oublie nombre de nos élèves, notamment ceux qui sont en difficulté ou différents... Et il oublie totalement la mixité sociale ou plutôt la non-mixité sociale, sans oublier les moyennes d'élèves par classe.

Je vous remercie de votre attention.

Robin Maillot pour l'UNSA Éducation

CSAA 26 mars 2024

Le SNICS-FSU se félicite que les 2 ETP infirmiers provisoires implantés l'an dernier soient pérennisés.

Mais ces créations de postes sont largement insuffisantes pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui du fait

- Du mal être croissant des élèves : les études montrent une augmentation du nombre d'hospitalisations pour idées suicidaires des 11- 18 ans. Les infirmières de l'EN en tant que 1<sup>er</sup> personnel de santé accessible pour les jeunes, et du fait du nombre insuffisant de spécialistes, sont en première ligne.
- De l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés qui nécessitent de fait un suivi personnalisé.  
Là encore il y a un manque de reconnaissance puisque nous ne touchons pas la NBI handicap.  
Quand les infirmières scolaires de l'académie de Rennes toucheront-elles la NBI handicap qui leur est due ?
- De l'augmentation de nos missions : participation active au protocole pHARe, dépistages systématiques du harcèlement, des violences intra-familiales et sexuelles lors du bilan des 12 ans.  
Cela induit une augmentation du temps d'écoute, avec un logiciel de travail non adapté à nos missions (temps de consultation phagocyté par les clics, incertitudes quant au respect du secret de ce que nous confient les élèves, impossibilité de revoir nos consultations quand un élève quitte l'établissement etc), des fiches SST sont d'ailleurs en augmentation car ce logiciel met les collègues en difficulté.

Tout cela met à mal une profession et l'augmentation du besoin en suppléance (9,52 en 21-22, 14 au 15.12.23) peut en être un signe.

Le SNICS-FSU rappelle que notre profession est reconnue par le MEN comme une profession à haut risque psycho-sociaux.

Qu'est-ce que l'académie compte mettre en place pour accompagner et protéger les personnels infirmiers ?

Le SNICS-FSU demande que les arrêts maladies soient compensés à 100% et non pas à 50%, comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui. Les besoins des élèves sont à 100%.

Alors que dans les recommandations ministérielles, les postes doivent être prioritairement implantés dans les lycées avec internat, c'est une nouvelle fois ces postes qui subissent des suppressions.

Le SNICS-FSU rappelle que la population des élèves internes est de fait une population fragilisée ce qui justifie l'implantation de 2 ETP. Les statistiques montrent aussi que ces élèves sont plus demandeurs de consultations.

Le passage de 2 ETP à 1,5 ETP aura comme conséquences pour les élèves, une diminution de temps de présence des infirmières en journée, en soirée et bien sûr la nuit. Ceci alors que la consultation infirmière permet à l'élève interne de ne pas rentrer à son domicile puisque les statistiques montrent que 90% des élèves retournent en cours. Le personnel infirmier participe ainsi à la réussite scolaire des élèves.

Pour les personnels infirmiers cette modification d'ETP entraîne une dégradation de leurs conditions de travail puisque la collègue en internat va devoir faire 3 nuits d'astreinte au lieu de 2 et elle ne bénéficiera plus d'une collègue à 100%.

Depuis septembre 2022, un décret stipule que les 16-18 ans, auparavant suivis en service adulte, doivent maintenant être pris en charge par des services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Cela a des conséquences sur la prise en charge des lycéens et lycéennes.

Par exemple, pour le Lycée de Kerneuzec (3900 passages à ce jour, une IP et 3 signalements), le service de psychiatrie de l'hôpital de Quimperlé ne prend plus en charge les élèves après 16 ans et le CMPP sans moyens supplémentaires, est surchargé. Les délais d'attente sont significativement rallongés.

L'orientation vers la maison des adolescents de Lorient n'est pas possible du fait de la sectorisation de la psychiatrie.

Les collègues se retrouvent en 1ère ligne pour accompagner les élèves en souffrance sans suivi extérieur.

Ces difficultés de travail valent aussi pour le lycée Rabelais de St Briec. Le constat de l'augmentation du suivi des élèves en difficultés psychologiques y est aussi fait (une moyenne de 40 consultations par jour, 6 élèves ont fait un tentatives de suicide depuis le début de l'année, 7 élèves bénéficient d'un PAI pour souffrances psychologique) tout comme l'allongement des temps d'attente pour obtenir une consultation. Se rajoute l'absence d'une assistante de service social et de médecin scolaire.

Pour le SNICS-FSU, les 2 ETP implantés dans les lycées avec internat sont donc indispensables et la modification d'un poste d'internat en poste externat ne devrait pas s'accompagner d'une diminution de sa quotité.

Nous constatons une nouvelle fois que la gestion des postes infirmiers est plus une gestion de la pénurie qu'une gestion de moyens.

Le SNICS-FSU demande des créations de postes et alerte l'administration sur la dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Nous profitons de ce CSAA pour renouveler notre demande d'un fichier à jour de nos collègues en poste au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

En effet nous avons alerté l'administration sur le fait que le fichier envoyé aux OS en novembre dernier n'était pas à jour pour les infirmières, le mouvement 2023 n'y était pas pris en compte.

Le SNICS-FSU renouvelle donc sa demande d'un fichier à jour.



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat

N/Réf. : 298-23/24-27/05/2024

**PROCES-VERBAL  
DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE  
DU MARDI 9 AVRIL 2024**



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

Ordre du jour :

- 1) Préparation de la rentrée scolaire 2024 :
  - filière administrative

Etaient présents :

## **Au titre des représentants de l'administration**

Mme Lamotte d'Incamps, Secrétaire Générale d'Académie  
M. Larzul, Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
Mme Ciubucciu, Secrétaire Générale d'Académie Adjointe, Directrice des Ressources Humaines  
Mme Bister, Cheffe de division DIVE  
Mme Dutertre, Responsable du dialogue social

Excusé :

M. Ethis, Recteur de la région académique Bretagne, Recteur de l'académie de Rennes

## **Au titre des représentants des personnels**

**Titulaires :**

M. Mahéo, FSU  
Mme Manuel, FSU  
M. Oillic, FSU  
M. Maillot, UNSA Education  
M. Grimonprez, SGEN-CFDT  
Mme Portanguen, SUD Education

**Suppléants :**

Mme Guennec, FSU  
Mme Ogier, FSU  
Mme Saussard, UNSA Education  
Mme Baslé, SGEN-CFDT  
M. Vaesken, CGT Educ'Action

Le quorum étant atteint, **Mme Lamotte d'Incamps** ouvre la séance à 9h10, cette séance se tenant en présentiel et en visio-conférence. Elle excuse l'absence de M. le Recteur.

**M. Mahéo** accepte d'être le secrétaire adjoint de cette séance.

**Mme Lamotte d'Incamps** aborde l'ordre du jour.

## **1) PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024**

### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

**M. Larzul** précise que le projet transmis ne comporte pas de modifications par rapport à la présentation faite lors du CSAA du 26 mars 2024. Il rappelle la nécessaire prise en compte de la création du second collège public de Landerneau (29) et de la fermeture du collège de Corlay (22). Il signale l'accompagnement de la montée des effectifs du lycée Mona Ozouf de Ploërmel (56), la fermeture de l'agence comptable de Rostrenen (22), l'impact de la bascule des emplois d'AESH en gestion académique (soit - 2,5 postes à l'agence comptable du lycée Thépôt de Quimper, redéployés) et une réinterrogation des emplois implantés en EREA (- 1 emploi à l'EREA de Ploemeur). Il cite les différentes mesures proposées, en soulignant le renfort attribué, à titre temporaire, au lycée Jules Lesven de Brest.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**M. Mahéo** rappelle la réunion d'un groupe de travail. Différentes situations y ont alors été évoquées. Il indique que le vote de la FSU sera similaire à celui du dernier CSAA.

**Mme Saussard** précise que son organisation syndicale maintiendra également son vote contre, en lien avec la problématique des moyens et des suppressions de postes touchant le lycée Yves Thépôt de Quimper (- 2,5 ETP). Il y a un manque d'éléments sur les conditions du redéploiement annoncées.

**M. Larzul** répond que le service en charge jusque-là de la mutualisation de la gestion des AESH au lycée Thépôt de Quimper compte 3,5 postes. Il rappelle les échanges réguliers ayant eu lieu tout au long de l'année avec le Proviseur et l'agent comptable. Tous les personnels ont bien été informés du départ de cette gestion. De plus, 1 ETP sera maintenu pour accompagner la fermeture et le transfert du service. Quant aux mesures de redéploiement évoquées, elles sont précisées dans les mesures positives.

**M. Maillot** alerte quant aux difficultés signalées en établissement par les personnels dans le cadre du déploiement de l'application financière OP@LE. Des incertitudes pèsent, selon lui, sur les renforts évoqués.

**M. Larzul** répond que le déploiement d'OP@LE se poursuit. Il doit se terminer en 2025. Il souligne l'effort de formations et d'accompagnement réalisé. Une phase de recrutement de trois référents territoriaux supplémentaires, en plus des quatre déjà en fonction, demeure en cours. Les efforts de formation se poursuivent. La phase actuelle de généralisation continue. Les formations proposées sont adaptées compte tenu des retours et au vu du public cible. Le rythme de deux vagues d'extension par an demeure, une avant dernière étant prévue en janvier 2025. Les EPLE les plus complexes seront alors concernés. Un accompagnement adapté leur sera proposé. Il précise qu'un kit de préparation est fourni aux personnels dans le cadre du déploiement d'OP@LE. Cette bascule entre GFC et OP@LE nécessite un travail indispensable et préalable de préparation, notamment de concordance sur les immobilisations. Un soutien est apporté au quotidien aux agents des EPLE par la cellule Rconseil et l'équipe académique d'appui. Il revient aux personnels d'anticiper et de mener les opérations préalables qui s'imposent, pour permettre la mise en place d'OP@LE.

**Mme Portanguen** signale que son organisation syndicale votera également contre les mesures proposées. Elle dénonce un manque de moyens et rejette la fermeture du collège public de Corlay (22). Elle apporte son soutien aux personnels et aux parents d'élèves de cet établissement.

**M. Grimonprez** votera lui aussi de nouveau contre les mesures proposées. Il constate un manque de moyens.

**M. Vaesken** indique que la CGT votera contre. Elle s'oppose à la décision de suppressions de moyens prise au détriment de l'EREA de Ploemeur.

**Mme Lamotte d'Incamps** soumet au vote ces mesures :

Nombre de votant : 9.

Refus de vote : 0,

Abstention : 0,

Contre : 9,

Pour : 0.



## ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

**Mme Lamotte d'Incamps** évoque une question diverse transmise par la FSU (« le passage dans les EPLE en CA de la composition des groupes de niveau»). Une réponse écrite sera apportée à celle-ci.

**M. Mahéo** s'intéresse au rendu de moyens pouvant être réclamé par le Ministère à l'académie.

**Mme Lamotte d'Incamps** ne dispose pas de plus d'informations à ce jour. Il n'y a pas à sa connaissance, en la matière, de trajectoire académique. Un travail est en cours au niveau national, par une étude BOP par BOP, mission par mission. Une information sera possible lors du CSAA de juin 2024.

**M. Vaesken** s'inquiète de la bonne information des personnels touchés par la suppression de deux postes de labo en EPLE. Il note le lien de ces décisions avec les opérations de mouvement.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que cette situation RH fera l'objet d'une réponse de la part de Madame la Secrétaire Générale d'Académie adjointe, Directrice des Ressources Humaines.

**M. Larzul** précise que les établissements ont été informés dans le courant de la semaine dernière, ainsi que Madame la Directrice Académique des services de l'Education nationale du département du Finistère.

**Mme Guennec** revient sur la situation des collèges de Rohan et de Mauron, bénéficiant de l'ajout de 0,5 poste. Ils n'apparaissent pas sur AMIA, dans le cadre des opérations de mouvement.

**Mme Lamotte d'Incamps** répond que cette situation sera vérifiée. Elle clôt la séance à 9h34.

La Secrétaire Générale d'Académie de la région académique Bretagne,  
Secrétaire Générale de l'académie de Rennes,  
Présidente de séance

Marine LAMOTTE D'INCAMPS

Le secrétaire adjoint de séance

Matthieu MAHEO

Le secrétaire de séance

Gérard MOËNNER

## **2- Constat de rentrée des effectifs élèves du premier et du second degré**

---





Rentrée scolaire 2024

**PUBLIC**

**COTES-D'ARMOR**

	CONSTAT 2023	CONSTAT 2023 - CONSTAT 2022	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2024 - CONSTAT 2023	CONSTAT 2024	CONSTAT 2024 - CONSTAT 2023	ECART CONSTAT 2024 - PREVISIONS 2024
PREEL.	12 407	-148	12 542	+135	12 326	-81	-216
ELEM.	21 905	-450	21 637	-268	21 568	-337	-69
ULIS	313	-9	321	+8	320	+7	-1
<b>TOTAL</b>	<b>34 625</b>	<b>-607</b>	<b>34 500</b>	<b>-125</b>	<b>34 214</b>	<b>-411</b>	<b>-286</b>

**FINISTERE**

	CONSTAT 2023	CONSTAT 2023 - CONSTAT 2022	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2024 - CONSTAT 2023	CONSTAT 2024	CONSTAT 2024 - CONSTAT 2023	ECART CONSTAT 2024 - PREVISIONS 2024
PREEL.	17 332	-279	17 373	+41	17 186	-146	-187
ELEM.	29 891	-772	29 163	-728	29 163	-728	+0
ULIS	461	-17	472	+11	490	+29	+18
<b>TOTAL</b>	<b>47 684</b>	<b>-1 068</b>	<b>47 008</b>	<b>-676</b>	<b>46 839</b>	<b>-845</b>	<b>-169</b>

**ILLE-ET-VILAINE**

	CONSTAT 2023	CONSTAT 2023 - CONSTAT 2022	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2024 - CONSTAT 2023	CONSTAT 2024	CONSTAT 2024 - CONSTAT 2023	ECART CONSTAT 2024 - PREVISIONS 2024
PREEL.	25 089	+9	24 907	-182	24 758	-331	-149
ELEM.	41 954	-794	41 432	-522	41 270	-684	-162
ULIS	394	+32	403	+9	465	+71	+62
<b>TOTAL</b>	<b>67 437</b>	<b>-753</b>	<b>66 742</b>	<b>-695</b>	<b>66 493</b>	<b>-944</b>	<b>-249</b>

**MORBIHAN**

	CONSTAT 2023	CONSTAT 2023 - CONSTAT 2022	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2024 - CONSTAT 2023	CONSTAT 2024	CONSTAT 2024 - CONSTAT 2023	ECART CONSTAT 2024 - PREVISIONS 2024
PREEL.	12 824	-58	12 878	+54	12 664	-160	-214
ELEM.	21 030	-297	20 668	-362	20 946	-84	+278
ULIS	329	+9	329	+0	341	+12	+12
<b>TOTAL</b>	<b>34 183</b>	<b>-346</b>	<b>33 875</b>	<b>-308</b>	<b>33 951</b>	<b>-232</b>	<b>+76</b>

**ACADEMIE**

	CONSTAT 2023	CONSTAT 2023 - CONSTAT 2022	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2024 - CONSTAT 2023	CONSTAT 2024	CONSTAT 2024 - CONSTAT 2023	ECART CONSTAT 2024 - PREVISIONS 2024
PREEL.	67 652	-476	67 700	+48	66 934	-718	-766
ELEM.	114 780	-2 313	112 900	-1 880	112 947	-1 833	+47
ULIS	1 497	+15	1 525	+28	1 616	+119	+91
<b>TOTAL</b>	<b>183 929</b>	<b>-2 774</b>	<b>182 125</b>	<b>-1 804</b>	<b>181 497</b>	<b>-2 432</b>	<b>-628</b>



Académie - PUBLIC

Formations du champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
Collège et SEGPA	6EME *	22 440	22 362	-78	21 945	-417	21 648	-714	-297
	5EME *	22 630	22 609	-21	22 524	-85	22 388	-221	-136
	4EME *	22 681	22 570	-111	22 541	-29	22 404	-166	-137
	3EME (hors 3EME prépa-métiers) *	22 311	22 300	-11	22 218	-82	22 030	-270	-188
	Total Collège *	90 062	89 841	-221	89 228	-613	88 470	-1 371	-758
	6EME SEGPA	725	720	-5	704	-16	744	24	40
	5EME SEGPA	854	826	-28	821	-5	838	12	17
	4EME SEGPA	908	866	-42	839	-27	846	-20	7
	3EME SEGPA	855	872	17	833	-39	852	-20	19
	Total SEGPA	3 342	3 284	-58	3 197	-87	3 280	-4	83
Total Collège et SEGPA *	93 404	93 125	-279	92 425	-700	91 750	-1 375	-675	
<i>dont UPEA2 en collège (pour information)</i>		328	418	90	418	0	465	47	47
Lycée Professionnel	3EME prépa-métiers *	660	657	-3	657	0	701	44	44
	1CAP2 *	1 302	1 355	53	1 357	2	1 437	82	80
	2CAP2 *	1 041	1 067	26	1 123	56	1 095	28	-28
	CAP 1 AN	85	75	-10	74	-1	70	-5	-4
	2NDE PRO *	5 020	5 084	64	5 063	-21	5 215	131	152
	1ERE PRO (yc 1BMA2) *	4 730	4 967	237	5 030	63	5 076	109	46
	TERM PRO (yc 2BMA2) *	4 439	4 270	-169	4 469	199	4 553	283	84
	BMA 1 AN	12	12	0	11	-1	12	0	1
	Certificat de spécialisation (ex MC)	113	118	5	116	-2	123	5	7
	Formations diverses pré-bac	193	192	-1	190	-2	162	-30	-28
Total Lycée Professionnel *	17 595	17 797	202	18 090	293	18 444	647	354	
<i>dont UPEA2 en LP (pour information)</i>		2	1	-1	1	0	15	14	14
Lycée G&T	PREPA 2NDE	0	0	0	0	0	23	23	23
	2NDE Gen et Tech. **	15 877	15 886	9	15 807	-79	15 593	-293	-214
	1ERE Gen et Tech. **	15 897	15 252	-645	15 242	-10	15 137	-115	-105
	TERM Gen et Tech.	15 195	15 352	157	14 747	-605	14 765	-587	18
	Total Lycée G&T **	46 969	46 490	-479	45 796	-694	45 518	-972	-278
<i>dont UPEA2 en LGT (pour information)</i>		15	11	-4	11	0	39	28	28
Enseignement supérieur en Lycée	1BTS2 - 1DMA3 - DSAA1	3 110	3 127	17	3 142	15	3 146	19	4
	2BTS2 - 2DMA3 - DSAA2	2 532	2 383	-149	2 387	4	2 409	26	22
	3DMA3	69	67	-2	84	17	89	22	5
	CPGE1	1 513	1 534	21	1 568	34	1 607	73	39
	CPGE2	1 496	1 506	10	1 485	-21	1 577	71	92
	CPES1	30	42	12	48	6	46	4	-2
	CPES2	0	27	27	48	21	38	11	-10
	CPES3	0	0	0	27	27	25	25	-2
	DCG - CI MaN	254	207	-47	187	-20	225	18	38
	Formations diverses post-bac	40	46	6	48	2	46	0	-2
Total Ens. Sup. Lycée	9 044	8 939	-105	9 024	85	9 208	269	184	
Total Académie - PUBLIC		167 012	166 351	-661	165 335	-1 016	164 920	-1 431	-415
<i>dont formations agricoles</i>		138	134	-4	134	0	138	4	4

Formations hors champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
hors champ du constat	EREA	401	384	-17			387	3	
	PPPE	0	49	49			74	25	
	FCIL	80	49	-31			57	8	
	Total hors champ du constat	481	482	1			518	36	



Côtes-d'Armor - PUBLIC

Formations du champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
Collège et SEGPA	6EME *	4 569	4 430	-139	4 288	-142	4 279	-151	-9
	5EME *	4 660	4 573	-87	4 430	-143	4 435	-138	5
	4EME *	4 523	4 568	45	4 502	-66	4 454	-114	-48
	3EME (hors 3EME prépa-métiers) *	4 422	4 385	-37	4 408	23	4 351	-34	-57
	Total Collège *	18 174	17 956	-218	17 628	-328	17 519	-437	-109
	6EME SEGPA	136	140	4	135	-5	133	-7	-2
	5EME SEGPA	185	165	-20	168	3	197	32	29
	4EME SEGPA	195	185	-10	166	-19	172	-13	6
	3EME SEGPA	186	191	5	182	-9	180	-11	-2
	Total SEGPA	702	681	-21	651	-30	682	1	31
	Total Collège et SEGPA *	18 876	18 637	-239	18 279	-358	18 201	-436	-78
<i>dont UPEA2 en collège (pour information)</i>		31	40	9	40	0	34	-6	-6
Lycée Professionnel	3EME prépa-métiers *	130	131	1	131	0	128	-3	-3
	1CAP2 *	289	325	36	324	-1	334	9	10
	2CAP2 *	268	238	-30	263	25	273	35	10
	CAP 1 AN	7	9	2	9	0	9	0	0
	2NDE PRO *	1 148	1 143	-5	1 138	-5	1 184	41	46
	1ERE PRO (yc 1BMA2) *	1 134	1 134	0	1 128	-6	1 162	28	34
	TERM PRO (yc 2BMA2) *	1 028	1 021	-7	1 009	-12	1 049	28	40
	BMA 1 AN	0	0	0	0	0	0	0	0
	Certificat de spécialisation (ex MC)	14	21	7	20	-1	25	4	5
	Formations diverses pré-bac	78	65	-13	58	-7	64	-1	6
	Total Lycée Professionnel *	4 096	4 087	-9	4 080	-7	4 228	141	148
<i>dont UPEA2 en LP (pour information)</i>		0	0	0	0	0	0	0	
Lycée G&T	PREPA 2NDE	0	0	0	0	0	0	0	0
	2NDE Gen et Tech. **	2 677	2 630	-47	2 618	-12	2 530	-100	-88
	1ERE Gen et Tech. **	2 652	2 531	-121	2 487	-44	2 525	-6	38
	TERM Gen et Tech.	2 572	2 558	-14	2 443	-115	2 454	-104	11
	Total Lycée G&T **	7 901	7 719	-182	7 548	-171	7 509	-210	-39
<i>dont UPEA2 en LGT (pour information)</i>		0	0	0	0	0	0	0	
Enseignement supérieur en Lycée	1BTS2 - 1DMA3 - DSAA1	638	615	-23	622	7	644	29	22
	2BTS2 - 2DMA3 - DSAA2	496	487	-9	469	-18	490	3	21
	3DMA3	13	16	3	24	8	26	10	2
	CPGE1	156	140	-16	145	5	180	40	35
	CPGE2	150	155	5	143	-12	164	9	21
	Formations diverses post-bac	30	34	4	36	2	31	-3	-5
	Total Ens. Sup. Lycée	1 483	1 447	-36	1 439	-8	1 535	88	96
<b>Total Côtes-d'Armor - PUBLIC</b>		<b>32 356</b>	<b>31 890</b>	<b>-466</b>	<b>31 346</b>	<b>-544</b>	<b>31 473</b>	<b>-417</b>	<b>127</b>
<i>dont formations agricoles</i>		123	119	-4	119	0	128	9	9

Formations hors champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
hors champ du constat	FCIL	9	4	-5			5	1	
	Total hors champ du constat	9	4	-5			5	1	

Sources : Constats et prévisions PREV2D, SYSCA2022, SYSCA2023, et SYSCA2024.

\* : y compris ULIS et UPE2A.

\*\* : y compris UPE2A.



Finistère - PUBLIC

Formations du champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
Collège et SEGPA	6EME *	5 811	5 883	72	5 733	-150	5 693	-190	-40
	5EME *	5 917	5 871	-46	5 929	58	5 868	-3	-61
	4EME *	5 972	5 868	-104	5 804	-64	5 805	-63	1
	3EME (hors 3EME prépa-métiers) *	5 852	5 805	-47	5 729	-76	5 701	-104	-28
	Total Collège *	23 552	23 427	-125	23 195	-232	23 067	-360	-128
	6EME SEGPA	189	177	-12	172	-5	161	-16	-11
	5EME SEGPA	200	205	5	193	-12	193	-12	0
	4EME SEGPA	194	199	5	204	5	197	-2	-7
	3EME SEGPA	187	190	3	195	5	196	6	1
	Total SEGPA	770	771	1	764	-7	747	-24	-17
	Total Collège et SEGPA *	24 322	24 198	-124	23 959	-239	23 814	-384	-145
<i>dont UPEA2 en collège (pour information)</i>		41	51	10	51	0	84	33	33
Lycée Professionnel	3EME prépa-métiers *	150	150	0	150	0	156	6	6
	1CAP2 *	280	281	1	281	0	286	5	5
	2CAP2 *	220	215	-5	224	9	223	8	-1
	CAP 1 AN	17	13	-4	12	-1	10	-3	-2
	2NDE PRO *	1 308	1 326	18	1 313	-13	1 353	27	40
	1ERE PRO (yc 1BMA2) *	1 163	1 270	107	1 284	14	1 296	26	12
	TERM PRO (yc 2BMA2) *	1 111	1 025	-86	1 113	88	1 144	119	31
	BMA 1 AN	0	0	0	0	0	0	0	0
	Certificat de spécialisation (ex MC)	16	16	0	16	0	17	1	1
	Formations diverses pré-bac	8	12	4	11	-1	7	-5	-4
	Total Lycée Professionnel *	4 273	4 308	35	4 404	96	4 492	184	88
<i>dont UPEA2 en LP (pour information)</i>		0	1	1	1	0	1	0	0
Lycée G&T	PREPA 2NDE	0	0	0	0	0	6	6	6
	2NDE Gen et Tech. **	3 731	3 722	-9	3 686	-36	3 598	-124	-88
	1ERE Gen et Tech. **	3 896	3 572	-324	3 557	-15	3 581	9	24
	TERM Gen et Tech.	3 666	3 768	102	3 464	-304	3 428	-340	-36
	Total Lycée G&T **	11 293	11 062	-231	10 707	-355	10 613	-449	-94
<i>dont UPEA2 en LGT (pour information)</i>		0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement supérieur en Lycée	1BTS2 - 1DMA3 - DSAA1	875	904	29	904	0	864	-40	-40
	2BTS2 - 2DMA3 - DSAA2	725	701	-24	719	18	697	-4	-22
	3DMA3	21	17	-4	20	3	22	5	2
	CPGE1	393	450	57	466	16	457	7	-9
	CPGE2	398	349	-49	385	36	411	62	26
	DCG - CI MaN	84	67	-17	59	-8	65	-2	6
	Formations diverses post-bac	10	12	2	12	0	15	3	3
	Total Ens. Sup. Lycée	2 506	2 500	-6	2 565	65	2 531	31	-34
Total Finistère - PUBLIC		42 394	42 068	-326	41 635	-433	41 450	-618	-185
<i>dont formations agricoles</i>		15	15	0	15	0	10	-5	-5

Formations hors champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
hors champ du constat	EREA	108	106	-2			96	-10	
	PPPE	0	49	49			74	25	
	FCIL	6	1	-5			0	-1	
	Total hors champ du constat	114	156	42			170	14	

Sources : Constats et prévisions PREV2D, SYSCA2022, SYSCA2023, et SYSCA2024.

\* : y compris ULIS et UPE2A.

\*\* : y compris UPE2A.



Ille-et-Vilaine - PUBLIC

Formations du champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
Collège et SEGPA	6EME *	7 893	7 943	50	7 859	-84	7 573	-370	-286
	5EME *	7 893	7 953	60	8 001	48	7 914	-39	-87
	4EME *	7 968	7 920	-48	7 983	63	7 947	27	-36
	3EME (hors 3EME prépa-métiers) *	7 733	7 920	187	7 881	-39	7 784	-136	-97
	<b>Total Collège *</b>	<b>31 487</b>	<b>31 736</b>	<b>249</b>	<b>31 724</b>	<b>-12</b>	<b>31 218</b>	<b>-518</b>	<b>-506</b>
	6EME SEGPA	272	271	-1	267	-4	318	47	51
	5EME SEGPA	332	307	-25	307	0	305	-2	-2
	4EME SEGPA	342	339	-3	314	-25	316	-23	2
	3EME SEGPA	311	319	8	316	-3	333	14	17
	<b>Total SEGPA</b>	<b>1 257</b>	<b>1 236</b>	<b>-21</b>	<b>1 204</b>	<b>-32</b>	<b>1 272</b>	<b>36</b>	<b>68</b>
	<b>Total Collège et SEGPA *</b>	<b>32 744</b>	<b>32 972</b>	<b>228</b>	<b>32 928</b>	<b>-44</b>	<b>32 490</b>	<b>-482</b>	<b>-438</b>
<i>dont UPEA2 en collège (pour information)</i>		206	258	52	258	0	241	-17	-17
Lycée Professionnel	3EME prépa-métiers *	242	239	-3	239	0	271	32	32
	1CAP2 *	447	470	23	479	9	518	48	39
	2CAP2 *	350	385	35	406	21	374	-11	-32
	CAP 1 AN	18	21	3	23	2	23	2	0
	2NDE PRO *	1 667	1 676	9	1 697	21	1 745	69	48
	1ERE PRO (yc 1BMA2) *	1 554	1 655	101	1 669	14	1 638	-17	-31
	TERM PRO (yc 2BMA2) *	1 453	1 431	-22	1 524	93	1 531	100	7
	BMA 1 AN	12	12	0	11	-1	12	0	1
	Certificat de spécialisation (ex MC)	49	48	-1	49	1	45	-3	-4
	Formations diverses pré-bac	14	17	3	21	4	10	-7	-11
	<b>Total Lycée Professionnel *</b>	<b>5 806</b>	<b>5 954</b>	<b>148</b>	<b>6 118</b>	<b>164</b>	<b>6 167</b>	<b>213</b>	<b>49</b>
<i>dont UPEA2 en LP (pour information)</i>		2	0	-2	0	0	14	14	14
Lycée G&T	PREPA 2NDE	0	0	0	0	0	5	5	5
	2NDE Gen et Tech. **	6 456	6 356	-100	6 424	68	6 346	-10	-78
	1ERE Gen et Tech. **	6 440	6 290	-150	6 199	-91	6 111	-179	-88
	TERM Gen et Tech.	6 188	6 234	46	6 094	-140	6 135	-99	41
	<b>Total Lycée G&amp;T **</b>	<b>19 084</b>	<b>18 880</b>	<b>-204</b>	<b>18 717</b>	<b>-163</b>	<b>18 597</b>	<b>-283</b>	<b>-120</b>
<i>dont UPEA2 en LGT (pour information)</i>		15	11	-4	11	0	18	7	7
Enseignement supérieur en Lycée	1BTS2 - 1DMA3 - DSAA1	1 087	1 051	-36	1 064	13	1 089	38	25
	2BTS2 - 2DMA3 - DSAA2	876	794	-82	764	-30	791	-3	27
	3DMA3	35	34	-1	40	6	41	7	1
	CPGE1	699	672	-27	682	10	680	8	-2
	CPGE2	736	754	18	698	-56	732	-22	34
	CPES1	30	42	12	48	6	46	4	-2
	CPES2	0	27	27	48	21	38	11	-10
	CPES3	0	0	0	27	27	25	25	-2
	DCG - CI MaN	111	90	-21	82	-8	96	6	14
	Formations diverses post-bac	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Ens. Sup. Lycée</b>	<b>3 574</b>	<b>3 464</b>	<b>-110</b>	<b>3 453</b>	<b>-11</b>	<b>3 538</b>	<b>74</b>	<b>85</b>	
<b>Total Ille-et-Vilaine - PUBLIC</b>		<b>61 208</b>	<b>61 270</b>	<b>62</b>	<b>61 216</b>	<b>-54</b>	<b>60 792</b>	<b>-478</b>	<b>-424</b>
<i>dont formations agricoles</i>		0	0	0	0	0	0	0	0

Formations hors champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
hors champ du constat	EREA	243	229	-14			235	6	
	FCIL	16	15	-1			19	4	
	<b>Total hors champ du constat</b>	<b>259</b>	<b>244</b>	<b>-15</b>			<b>254</b>	<b>10</b>	

Sources : Constats et prévisions PREV2D, SYSCA2022, SYSCA2023, et SYSCA2024.

\* : y compris ULIS et UPE2A.

\*\* : y compris UPE2A.



Morbihan - PUBLIC

Formations du champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
Collège et SEGPA	6EME *	4 167	4 105	-62	4 063	-42	4 103	-2	40
	5EME *	4 159	4 212	53	4 165	-47	4 171	-41	6
	4EME *	4 217	4 214	-3	4 252	38	4 198	-16	-54
	3EME (hors 3EME prépa-métiers) *	4 304	4 190	-114	4 201	11	4 194	4	-7
	Total Collège *	16 847	16 721	-126	16 681	-40	16 666	-55	-15
	6EME SEGPA	128	132	4	130	-2	132	0	2
	5EME SEGPA	137	149	12	153	4	143	-6	-10
	4EME SEGPA	177	143	-34	155	12	161	18	6
	3EME SEGPA	171	172	1	140	-32	143	-29	3
	Total SEGPA	613	596	-17	578	-18	579	-17	1
Total Collège et SEGPA *	17 460	17 317	-143	17 259	-58	17 245	-72	-14	
<i>dont UPEA2 en collège (pour information)</i>		50	69	19	69	0	106	37	37
Lycée Professionnel	3EME prépa-métiers *	138	137	-1	137	0	146	9	9
	1CAP2 *	286	279	-7	275	-4	299	20	24
	2CAP2 *	203	229	26	228	-1	225	-4	-3
	CAP 1 AN	43	32	-11	30	-2	28	-4	-2
	2NDE PRO *	897	939	42	915	-24	933	-6	18
	1ERE PRO (yc 1BMA2) *	879	908	29	949	41	980	72	31
	TERM PRO (yc 2BMA2) *	846	793	-53	823	30	829	36	6
	BMA 1 AN	0	0	0	0	0	0	0	0
	Certificat de spécialisation (ex MC)	34	33	-1	31	-2	36	3	5
	Formations diverses pré-bac	93	98	5	100	2	81	-17	-19
Total Lycée Professionnel *	3 419	3 448	29	3 488	40	3 557	109	69	
<i>dont UPEA2 en LP (pour information)</i>		0	0	0	0	0	0	0	0
Lycée G&T	PREPA 2NDE	0	0	0	0	0	12	12	12
	2NDE Gen et Tech. **	3 013	3 178	165	3 079	-99	3 119	-59	40
	1ERE Gen et Tech. **	2 909	2 859	-50	2 999	140	2 920	61	-79
	TERM Gen et Tech.	2 769	2 792	23	2 746	-46	2 748	-44	2
	Total Lycée G&T **	8 691	8 829	138	8 824	-5	8 799	-30	-25
<i>dont UPEA2 en LGT (pour information)</i>		0	0	0	0	0	21	21	21
Enseignement supérieur en Lycée	1BTS2 - 1DMA3 - DSAA1	509	557	48	552	-5	549	-8	-3
	2BTS2 - 2DMA3 - DSAA2	435	401	-34	435	34	431	30	-4
	3DMA3	0	0	0	0	0	0	0	0
	CPGE1	265	272	7	275	3	290	18	15
	CPGE2	212	248	36	259	11	270	22	11
	DCG - CI MaN	59	50	-9	46	-4	64	14	18
	Formations diverses post-bac	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Ens. Sup. Lycée	1 480	1 528	48	1 567	39	1 604	76	37
Total Morbihan - PUBLIC		31 050	31 122	72	31 138	16	31 205	83	67
<i>dont formations agricoles</i>		0	0	0	0	0	0	0	0

Formations hors champ du constat		Constat R2022	Constat R2023	Evolution constatée R2023	Prévisions R2024	Evolution prévue R2024	Constat R2024	Evolution constatée R2024	Ecart constat - prévision
hors champ du constat	EREA	50	49	-1			56	7	
	FCIL	49	29	-20			33	4	
	Total hors champ du constat	99	78	-21			89	11	

Sources : Constats et prévisions PREV2D, SYSCA2022, SYSCA2023, et SYSCA2024.

\* : y compris ULIS et UPE2A.

\*\* : y compris UPE2A.

## CHAMP

Effectifs des élèves sous statut scolaire scolarisés dans un établissement du MENJ du secteur public ou privé sous contrat.

## DÉFINITIONS

<b>BMA</b>	Brevet des Métiers d'Art
<b>BTS</b>	Brevet de Technicien Supérieur
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CI MaN</b>	Classe de mise à niveau pour BTS
<b>CPES</b>	Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures
<b>CPGE</b>	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
<b>DCG</b>	Diplôme de Comptabilité et de Gestion
<b>DMA</b>	Diplôme des Métiers d'Art
<b>DSAA</b>	Diplôme Supérieur des Arts Appliqués
<b>EREA</b>	Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté
<b>FCIL</b>	Formation Complémentaire d'Initiative Locale
<b>PPPE</b>	Licence Parcours Préparatoire Professorat des Ecoles
<b>SEGPA</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
<b>ULIS</b>	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
<b>UPE2A</b>	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

### Détail des formations agricoles présentes dans un établissement de l'éducation nationale :

Code Mefstat	Libellé Mefstat
23211033003	1CAP2A SERVICES AUX PERS VTE ESP RURAL
23221033003	2CAP2A SERVICES AUX PERS VTE ESP RURAL
23811033001	2DPROA SERV PERS TERRIT
23821033002	1EPROA SERV PERS TERRIT
23821033003	1EPROA SERV PERS ANIM TERRIT
23831033002	TLPROA SERV PERS TERRIT
23831033003	TLPROA SERV PERS ANIM TERRIT
23211021130	1CAP2A METIERS DE L'AGRICULTURE
23221021130	2CAP2A METIERS DE L'AGRICULTURE
32212021401	1BTS2A AMENAGEMENTS PAYSAGERS
32222021401	2BTS2A AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## SPECIFICITES DES CALCULS D'EFFECTIF DU CONSTAT

**ULIS** Les élèves ULIS sont répartis dans les formations collèges et LP.



### **3. Bilan de l'affectation des élèves et de parcours Sup**

---



# L'orientation et l'affectation en 2024

## Bilan de l'orientation – Réseau public

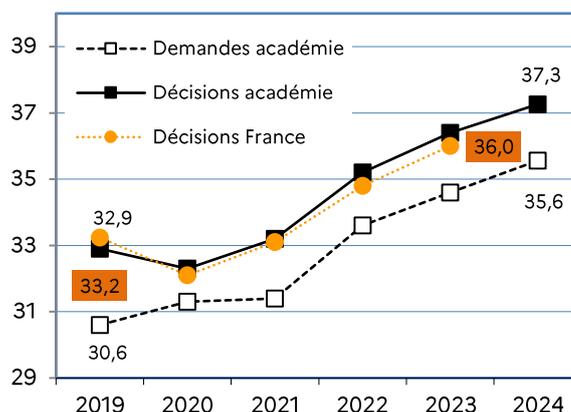
### Les décisions d'orientation après la 3<sup>e</sup> générale

Depuis 2020, comme au niveau national, le taux de décision d'orientation vers la seconde générale et technologique est en baisse et celui vers la voie professionnelle en hausse pour atteindre un niveau inédit à 37,3 % en conservant un écart aux demandes des familles trop important (1,7 points) pour éviter des orientations subies.

L'écart des orientations vers la professionnelle entre les filles (31,5 %) et les garçons (43,1 %) reste anormalement élevé.

Les décisions d'orientation vers un CAP augmentent étonnamment tous les ans, elles sont passées de 6,6 % en 2019 à 9,9 % en 2024 (supérieur au taux national).

Évolution des décisions d'orientation vers la voie professionnelle (%)



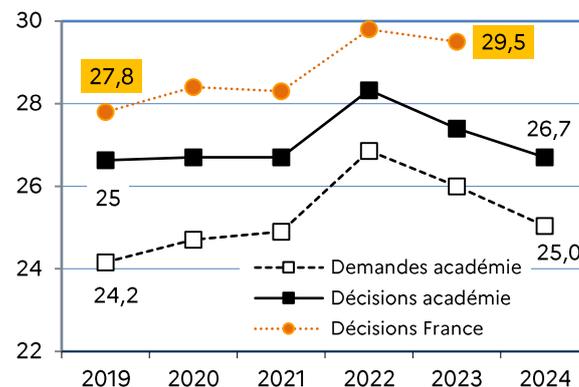
### Les décisions d'orientation après la 2<sup>de</sup> GT

De 2019 à 2021, le taux de décision d'orientation vers la voie technologique était stable à 26,7 %. Après une hausse notable de + 1,6 points en 2022, nous avons retrouvé une situation similaire à 2021.

Malheureusement, la baisse observée cette année n'est pas liée à la seule régulation des flux vers la série STMG, il y a aussi une nette baisse des orientations en STL et STI2D.

Les demandes de réorientation vers la voie professionnelle sont stables à 5,0 % (5,1 % en 2023).

Évolution des décisions d'orientation vers la voie technologique (%)



Depuis 2021, les actions de valorisation de la voie technologique visent notamment :

- à réduire les orientations subies en STMG afin de redynamiser les parcours des jeunes choisissant cette série. Les résultats obtenus depuis l'an dernier sont très satisfaisants ;
- à rendre plus attractives les séries STL et STI2D. La très bonne évolution obtenue en 2022 ne se confirme pas depuis. La baisse de ces orientations est préoccupante.

Effectifs de 1 <sup>er</sup> (public MEN)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23 / 24
STMG	2503	2633	2657	2701	2750	2885	2508	2457	- 2,0 %
STI2D	1140	1113	980	893	839	956	968	871	- 10,0 %
ST2S	527	467	497	458	495	445	482	508	+ 5,4 %
STL	239	247	191	152	145	202	186	166	- 10,8 %
Autres	166	159	144	163	151	158	144	159	+ 10,4 %
<b>Total</b>	<b>4575</b>	<b>4619</b>	<b>4469</b>	<b>4367</b>	<b>4380</b>	<b>4646</b>	<b>4288</b>	<b>4161</b>	<b>- 3,0 %</b>
Part STMG	54,7 %	57,0 %	59,5 %	61,8 %	62,8 %	62,1 %	58,5 %	59,0 %	+0,5 pts

A l'échelle des deux réseaux, public et privé sous contrat, la proportion de la STMG dans la voie technologique repart à la hausse : 59,3 % en 2021, 59,1 % en 2022, 56,6 % en 2023 et 57,8 % en 2024.

## Bilan de l'affectation vers la voie professionnelle

(Éducation Nationale, Agriculture, Mer - réseau public)

Dans un contexte d'accroissement régulier du taux de pression sur la voie professionnelle (CAP et 2<sup>de</sup> professionnelle), des mesures ont été prises afin de pouvoir affecter le plus grand nombre d'élèves possible dès la parution des résultats le 26 juin :

- 95 places supplémentaires ont été proposées dans les LP publics de l'Éducation nationale
- Un surbooking prudent a été effectué sur certaines formations, il a permis d'affecter 315 élèves supplémentaires dès le 26 juin.
- Le barème a été revu afin de favoriser l'affectation des élèves de troisième et des boursiers.
- Un tour de sécurisation mi-juin a permis aux élèves d'étendre leurs vœux quand leur affectation n'était pas garantie.

Les effets de ces mesures ont été très nets :

- Le nombre d'élèves non affectés au 26 juin est passé de 1656 en 2023 à 1100 en 2024, il a rapidement baissé avant l'été avec l'appel des listes supplémentaires et le tour suivant.
- Les taux de satisfaction des publics prioritaires ont été nettement améliorés.
- Au tour suivant de juillet, 579 places ont été proposées dans les LP publics (461 en 2023) pour moins de candidats : 460 (530 en 2023). Les élèves de troisième ont été beaucoup moins nombreux à y participer : 270 (437 en 2023)
- En Ille et Vilaine, il n'y avait plus que 47 élèves sans solution à la rentrée (272 en 2023).

Les taux de satisfaction suivants, à l'issue des 3 tours, sont établis pour les candidats ayant fait un premier vœu en voie professionnelle dans le réseau public sous statut scolaire et ayant obtenu une affectation de cette nature au moment de la publication des résultats. Malgré l'accroissement du nombre de candidats, grâce au surbooking le taux de satisfaction a été nettement amélioré, sauf pour les CAP où la demande augmente dans des proportions très importantes.

	2022		2023		2024	
	Nombre vœux 1	Taux satisfaction	Nombre vœux 1	Taux satisfaction	Nombre vœux 1	Taux satisfaction
<b>CAP</b>	2335	63,9 %	2472	64,1 %	2671	62,6 %
<b>2<sup>de</sup> Pro</b>	7086	79,2 %	7368	78,0 %	7232	80,6 %
<b>Total voie Pro</b>	9421	77,3 %	9840	76,5 %	9903	79,5 %

Les mesures prises ont permis une amélioration importante des taux de satisfaction pour les publics prioritaires.

	2022		2023		2024	
	Nombre vœux 1	Taux satisfaction	Nombre vœux 1	Taux satisfaction	Nombre vœux 1	Taux satisfaction
<b>SEGPA</b>	646	84,8 %	651	84,3 %	656	93,3 %
<b>ULIS</b>	179	79,9 %	164	90,2 %	204	90,2 %
<b>3<sup>e</sup> Prépa-Métier</b>	627	86,8 %	650	87,7 %	683	89,0 %
<b>3<sup>e</sup> générale EN</b>	6536	80,6 %	6957	79,1 %	6669	85,5 %

Ces taux de satisfaction correspondent aux résultats obtenus au moment de la publication des affectations. De nombreux élèves en liste d'attente sont appelés pour intégrer la formation qu'ils souhaitent au fur et à mesure des désistements. Par exemple, pour un tiers d'entre eux, les élèves issus de SEGPA ne sont pas présents à la rentrée dans la formation où ils ont été affectés, ils sont très majoritairement retrouvés dans des CAP en apprentissage.

*Remarque : la baisse du nombre de vœux 1 en seconde professionnelle du réseau public ne traduit pas une baisse de la pression sur ces formations. En effet, l'entrée du réseau privé 29 dans Affelnet se traduit par un grand nombre de vœux 1 en LP privé (448) qui n'apparaissent pas l'an dernier et pouvaient donner lieu à un vœu 1 dans le réseau public.*

75 % de l'offre en apprentissage est en CAP. Après une stabilisation de la hausse des premiers vœux en apprentissage en 2023, on constate une baisse cette année (2645 contre 2818 en 2023). Cette baisse est très liée à la diminution de l'offre en apprentissage post-3<sup>e</sup> en MFR.

# Bilan de la procédure Parcoursup

## Résultats d'ensemble

En Bretagne, 43 595 candidats ont participé à la phase principale (72 % de lycéens, 18 % d'étudiants en réorientation et 9 % en reprise d'études). La hausse du nombre de candidats (+ 3,6 %) est surtout due à la hausse du nombre de lycéens.

De nouvelles évolutions complémentaires de celles des années précédentes ont permis de raccourcir encore les temps d'attente des candidats. En trois ans les progrès ont été majeurs dans ce domaine.

Part des candidats ayant eu une proposition d'admission à J + 15	Lycéens			Etudiants	Reprises d'études
	Généraux	Technologiques	Professionnels		
2024	97,4 %	90,3 %	81,7 %	81,5 %	66,4 %
2021	94,9 %	83,3 %	74,9 %	70,5 %	54,8 %

La part des lycéens acceptant une proposition faite progresse régulièrement : 85,6 % en 2024.

Parallèlement, le nombre de candidats sans proposition sollicitant la CAAES baisse à nouveau cette année : 205 en 2022, 196 en 2023 et 150 en 2024. Toutes ces situations ont été traitées.

L'intérêt des jeunes pour l'offre de formation en apprentissage reste important, mais se stabilise en voie générale et technologique. Les lycéens professionnels, technologiques et généraux ont été, respectivement, 38,7 %, 33,0 % et 9,1 % à confirmer au moins un vœu en apprentissage (en 2023 : 35,0 %, 32,6 % et 9,2 %). Pour les lycéens professionnels, cela représente maintenant 56 % de ceux qui candidatent à une formation via Parcoursup.

La stabilisation (voire légère baisse) des admissions en apprentissage se confirme en 2024. Les BTS étant les formations les plus présentes dans l'offre en apprentissage, cela se traduit par une stabilité des admissions en BTS sous statut étudiant, après deux années de forte baisse en 2021 et 2022.

## Les néo-bacheliers bretons (public et privé sous contrat)

### Bacheliers généraux

Les deux évolutions notables cette année sont la hausse des admissions en CPGE (10,3 % des lycéens contre 9,5 % en 2023) et la baisse régulière des orientations en BUT (9,2 % cette année, 9,6 % en 2023 et 12,3 % en 2020 avant la réforme), y compris dans les BUT industriels où il reste des places vacantes.

Le travail sur le continuum lycée – enseignement supérieur (BRIO) porte ses fruits, avec une nouvelle baisse du nombre de bacheliers généraux qui se réorientent au bout d'un an : 1908 cette année, soit 11,9 % des admis dans le supérieur en 2023. Ils étaient 2048 en 2023 et 2276 en 2022.

Concernant les poursuites dans le domaine des sciences et techniques, elles progressent : 29,1 % en 2024 (28,5 % en 2023 et 27,9 % en 2022). Notamment chez les filles avec 22,3 % en 2024 (21,8 % en 2023 et 20,8 % en 2022). Elles sont 2329 à faire ce choix en 2024, contre 2150 en 2022.

### Bacheliers technologiques

L'orientation des lycéens technologiques dans les IUT continue de progresser. 19,5 % d'entre eux poursuivent leurs études en BUT (18,5 % en 2023 et 13,9 % en 2020 avant la réforme). Dans les IUT bretons, la part des bacheliers technologiques est passée de 29,3 % en 2020 à 40,7 % en 2024 (39,3 % en 2023). Les poursuites en BTS restent stables : 30,1 % d'entre eux choisissent ce type de formation.

Le travail de valorisation de la série STMG en favorisant des parcours ambitieux de différentes natures donne ses premiers résultats avec une nette augmentation des poursuites d'études via Parcoursup : 66,7 % en 2022, à 67,8 % en 2023 et 71,1 % en 2024 (82,8 % en STI2D et 85,7 % en STL).

### Bacheliers professionnels

La part des lycéens professionnels poursuivant des études est assez stable : 41,7 % via Parcoursup en 2024. Et si on comptabilise les poursuites en apprentissage sans passer par Parcoursup (niveau post-bac ou pas), ce sont 53 % des lycéens professionnels qui poursuivent des études après la terminale. Ceux qui poursuivent des études le font à 40% en apprentissage, très majoritairement en BTS.

Dans les BTS sous statut étudiant de l'Education nationale, la part des bacheliers professionnels parmi les admis est de 36,8 % en 2024. Elle était montée à 39,4 %, son maximum, en 2021. Cette baisse est directement liée à l'augmentation du choix de l'apprentissage.



#### **4. Bilans de la préparation de rentrée des personnels**

- **Filière administrative, médico-sociale et technique**
  - **Cadres pédagogiques**
  - **Filière enseignante, éducation, orientation**
  - **L'attractivité des métiers de l'Éducation nationale**
-



## Table des matières

I. Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.....	3
A. Le mouvement inter-académique.....	3
B. Le mouvement intra-académique.....	3
1) Filière administrative : .....	3
2) Filière santé-sociale : .....	4
3) Filière Ingénieur, Technicien de Recherche et de Formation pour les agents affectés en EPLE (laboratoire).....	4
4) Renouvellement et recrutement des contractuels.....	4
II. Les cadres pédagogiques.....	6
A. La mobilité des personnels de direction.....	6
1) Le mouvement inter-académique .....	6
2) Le mouvement intra-académique .....	6
B. La mobilité des personnels d'inspection.....	7
3) La mobilité des IEN du 1 <sup>er</sup> degré titulaires et stagiaires.....	7
4) La mobilité des IEN du 2 <sup>nd</sup> degré titulaires et stagiaires.....	7
5) La mobilité des IA-IPR titulaires et stagiaires .....	7
III. Personnels enseignants du premier degré.....	8
A. Apport concours et listes complémentaires.....	8
B. Ineat-exeat.....	8
C. Détachement exceptionnel dans le second degré.....	9
D. Potentiel de remplacement.....	9
E. Renouvellement et recrutement de contractuels.....	9
F. Mouvement Postes à profil (POP).....	10
IV.... Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale du second degré .....	11
A. Dispositifs d'accueil et d'accompagnement à la mobilité .....	11
1) Accueil des stagiaires.....	11
2) Accompagnement à la mobilité .....	11
B. Résultats du mouvement inter-académique .....	11
C. Résultats du mouvement intra-académique .....	11
1) Mouvement général.....	11
2) Mouvement Postes à profil (POP) .....	12
3) Mouvement spécifique académique (SPEA) .....	12
4) Postes vacants .....	12
D. Evolution du calibrage et affectation des stagiaires .....	13
E. Potentiel de remplacement (en personnes physiques) .....	13
F. Recrutement des contractuels.....	14
1) Contractuels au 27 septembre 2023.....	14
2) Nouveaux enseignants contractuels recrutés depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2024.....	14
G. Etat de la couverture des blocs de moyens provisoires (BMP) début octobre 2024....	15
V. L'attractivité des métiers l'Éducation nationale.....	17
1) Faire mieux connaître les métiers et donner envie aux différents publics de nous rejoindre.....	17
2) Les événements emploi à venir.....	18
3) Mieux diffuser les offres d'emploi et les procédures de recrutement et les adapter au marché de l'emploi.....	18



## I. Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

### A. Le mouvement inter-académique

Le mouvement inter-académique des personnels administratifs concerne peu d'agents sortants, les personnels ne souhaitant généralement pas quitter l'académie. Le territoire académique accueille pour la rentrée 2024, 28 personnes entrantes.

Durant la période d'ouverture du serveur AMIA, la cellule mobilité au sein de la DIPATE est mise en place. Elle offre aux personnels un accompagnement personnalisé dès le point de départ de leur projet de mutation et jusqu'à la communication du résultat d'affectation.

3 recours ont été formulés. Une réponse favorable a été apportée suite à une extension de vœux de l'agent.

### B. Le mouvement intra-académique

Comme lors de la phase inter-académique, la cellule mobilité est mise en place afin d'accompagner les personnels. La cellule a permis de répondre à 300 sollicitations sur les deux mouvements.

Toutes filières confondues, il est constaté une baisse du nombre de participants au mouvement au fil des ans (baisse de 22% sur 2 ans).

Par ailleurs, de nombreux participants à la mobilité formulent des vœux restreints et en nombre limité sur des postes non vacants, ce qui réduit d'autant le taux de satisfaction.

L'augmentation des capacités d'accueil pour les postes d'adjoint administratif et de personnels infirmiers a permis de satisfaire un plus grand nombre de demandes de mobilité pour intégrer l'académie ces deux dernières années, sur convenance personnelle sans priorité légale. Cela concerne 16 agents à cette rentrée.

Les recours restent peu nombreux (12) ils sont pour la plupart formulés sur des postes non vacants. 5 suites favorables ont été données suite à une extension de vœux.

#### 1) Filière administrative :

Corps	Inter académique	Nb de candidats	Nb agents mutés	% satisfaction	dont femmes
AAE	1	42	8	19%	87%
SAENES	10	67	31	48%	87%
ADJAENES	17	100	41	41%	83%

Le mouvement intra-académique 2024 a permis de satisfaire un peu plus de 38% des candidats. Ce chiffre est comparable à 2023, où 37% des personnels ont sollicité une mutation.

A l'issue du mouvement, 57 postes sont restés vacants. D'autres postes se sont libérés ensuite compte tenu du plan de requalification des postes administratifs, des promotions par liste d'aptitude, des mobilités ultérieures au mouvement.

Il convient de noter une augmentation significative des recrutements au fil de l'eau des personnels de catégorie A (70) ainsi qu'une augmentation des postes offerts aux sortants des instituts régionaux d'administration. Chaque année, entre 10 et 15 postes sont proposés aux élèves IRA, ce qui permet d'être un territoire d'accueil et de formation pour les personnels entrant dans la fonction et maintenir l'hétérogénéité des équipes.

L'académie continue également de recruter des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi par voie de contrat. Ainsi, 3 personnes sont en poste à cette rentrée.

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés de l'académie de Rennes est de 4.08% pour 2024.

## 2) Filière santé-sociale :

Corps	Entrants Inter académique	Nb de candidats à l'Intra	Nb agents mutés	% satisfaction	dont femmes
Infirmier	15	60	24	40%	92%
Assistant service social élèves	6	9	7	78%	100%

A l'issue du mouvement académique, 26 postes sont restés vacants.

Concernant le personnel infirmier, les postes en internat et les postes liés (sur 2 établissements) sont moins attractifs.

S'agissant des médecins scolaires, 18 postes sont vacants dans l'académie. Au cours de l'année 2023-2024, un médecin a été recruté par voie de détachement (département 56), un autre a quitté l'académie suite au mouvement inter-académique.

Un médecin contractuel lauréat du concours a été maintenu dans l'académie.

## 3) Filière Ingénieur, Technicien de Recherche et de Formation pour les agents affectés en EPLE (laboratoire)

21 postes ont été proposés au mouvement.

3 personnels hors académie ont obtenu leur affectation dans notre académie.

Sur les 18 candidats au mouvement, 9 ont été affectés sur leur premier vœu (taux de satisfaction 50%), dont 2 bénéficiant d'une priorité légale.

3 postes vacants dans des secteurs géographiques moins attractifs (Loudéac, Bain de Bretagne et Landerneau) ont été pourvus, par des ATRF titulaires, conformément à leur souhait (un entrant dans l'académie, une contractuelle BOE titularisée, une lauréate au concours).

A l'issue du mouvement, une quinzaine de postes étaient vacants dont une majorité dans le bassin rennais. Ces postes ont été pourvus majoritairement par des contractuels en CDD et par 3 agents en CDI.

## 4) Renouvellement et recrutement des contractuels

70 postes ont fait l'objet d'une attention particulière afin d'envisager le maintien de contractuels. L'objectif était d'assurer la continuité de service et de stabiliser des équipes sur des missions identifiées (secrétaire général, agents formés sur Op@le en EPLE, gestionnaires RH ou gestionnaire de concours en services) et/ou des postes sur des secteurs moins attractifs.

Une trentaine de contrats de 3 ans ont été proposés, principalement en services académiques.

Les besoins de recrutement les plus importants sont concentrés sur les fonctions de secrétaire général d'EPLE (AAE et SAENES), missions en déficit d'attractivité qui peut s'expliquer par la pluralité des missions.

Du point de vue de l'implantation géographique, les grandes villes bretonnes (Rennes, Brest, Vannes, Lorient, et dans une moindre mesure Lannion et Saint-Brieuc) sont très attractives. Un fléchissement d'attractivité est constaté sur tout le reste du territoire breton, y compris en bord de mer (à l'exception notable du golfe du Morbihan).

Afin d'être en mesure d'affecter, dans les meilleures conditions les personnels contractuels ATSS, sur les postes restés vacants, soit à l'issue des opérations de mobilité des titulaires, et des affectations des lauréats concours, soit en cours d'année scolaire (poste vacant ou remplacement), les candidats à un éventuel emploi pour l'année scolaire 2024-2025 ont été invités à renouveler leur candidature cette année selon une procédure dématérialisée via l'application colibris.

330 agents ont effectué leur demande de renouvellement de candidature pour la rentrée prochaine. Les supérieurs hiérarchiques ont été sollicités pour émettre un avis et se prononcer sur un éventuel maintien sur le poste, toujours via l'application colibris.

69 postes ont été pourvus ainsi :

- catégorie A : 2 en EPLE et 1 en services académiques
- catégorie B : 13 en EPLE et 23 en services académiques
- catégorie C : 11 en EPLE et 19 en services académiques

En cas d'avis favorable du supérieur hiérarchique, l'agent contractuel a été réaffecté prioritairement sur son dernier poste, lorsque celui-ci n'a pas été pourvu par un agent titulaire ou stagiaire.

12 postes ont été proposés au recrutement direct sans concours. 11 personnes étaient déjà affectées dans nos structures l'année précédente. Ce type de recrutement participe à la résorption de la précarité de nos agents contractuels (changement de statut).

A la date du 1er octobre, 450 contractuels (79.53% femmes – 20.46% hommes) sont en poste toutes filières confondues. 70 sont en CDI. 318 sont affectés sur des postes permanents ou des postes provisoires. 62 sont affectés sur suppléance.

Sur les 330 contractuels qui avaient renouvelé leur candidature au moment de la campagne du printemps, 310 ont été recrutés et affectés. 20 contractuels restent en attente d'une proposition de contrat et constitue ainsi un vivier.

60 nouveaux contractuels ont par ailleurs été recrutés depuis la rentrée pour l'ensemble des filières, répondant aux besoins du territoire.

## II. Les cadres pédagogiques

### A. La mobilité des personnels de direction

167 personnels de direction de l'académie se sont inscrits dans la campagne de mobilité 2024, contre 162 candidats à la mobilité 2023 (97 femmes, 70 hommes).

#### 1) Le mouvement inter-académique

La campagne 2024 a permis la mobilité de 96 personnels de direction (124 en 2023), dont :

- 63 mutations intra-académiques (40 femmes et 23 hommes),
- 10 mutations sortantes (5 femmes, 5 hommes)
- 19 mutations entrantes (13 femmes, 6 hommes)
- 4 réintégrations (2 femmes, 2 hommes)

#### 2) Le mouvement intra-académique

86 postes ont été pourvus dans l'académie à la RS 2024, contre 114 à la RS 2023 :

52 postes de chef d'établissement (74 postes en 2023), dont 30 femmes ;

34 postes de chef d'établissement adjoint (40 postes en 2023), dont 25 femmes.

- 43,7% des candidats de l'académie ont obtenu satisfaction dans le cadre de la campagne 2024, contre 54,9% à l'issue de la campagne 2023.
- 86,5% des postes de chefs ont été pourvus par des candidats de l'académie, contre 82,4% à l'issue de la campagne 2023.
- 47,1% des postes de chefs adjoints ont été pourvus par des candidats entrants dans l'académie, contre 55% à l'issue de la campagne 2023.

A l'issue de la campagne de mobilité 2024, l'ensemble des postes de chef d'établissement proposés au mouvement a été pourvu et 19 postes de chef d'établissement adjoint sont restés vacants. Ils ont été pourvus par la nomination de 12 personnels de direction stagiaires (10 issus du concours interne dont 1 renouvellement de stage, 1 issu du 3ème concours, 1 inscription sur liste d'aptitude), 2 agents recrutés par voie de détachement et 5 faisant fonction nommés à l'année. A l'issue de la campagne 2023, 23 postes de chef adjoint restaient vacants et avaient été pourvus par 19 personnel de direction stagiaires et 4 faisant-fonction personnel de direction.

A l'issue de la 1ère quinzaine de juillet, l'ensemble des postes était pourvu, soit par des titulaires, soit par des stagiaires, soit par des faisant fonction.

La mobilité moins importante au titre de la campagne 2024, qui ne concerne pas seulement l'académie de Rennes, peut s'expliquer par le fait qu'il y a eu moins de départs en retraite.

En effet, dans le cadre de la campagne 2023, 23 postes de chef d'établissement, dont 3 EPLE de cat. 4 exceptionnelle et 5 EPLE de cat. 4, avaient été pourvus suite à des départs en retraite. La campagne 2024 n'a offert que 12 postes de chef (dont seulement 2 EPLE de cat.4) suite à des départs en retraite.

## **B. La mobilité des personnels d'inspection**

### **3) La mobilité des IEN du 1<sup>er</sup> degré titulaires et stagiaires**

26 IEN de l'académie se sont inscrits à la campagne de mobilité 2024. A l'issue du mouvement, 17 candidats ont obtenu satisfaction, dont 3 sortants et 2 entrants.  
Par ailleurs, 3 IEN stagiaires ont été affectées dans l'académie à la RS 2024.

### **4) La mobilité des IEN du 2<sup>nd</sup> degré titulaires et stagiaires**

9 IEN ET-EG de l'académie se sont inscrits à la campagne de mobilité 2024. 2 candidats (2 sortants, 1 entrant) ont obtenu satisfaction à la RS 2024.  
Par ailleurs, un IEN stagiaire a été affecté dans l'académie à la RS 2024.

### **5) La mobilité des IA-IPR titulaires et stagiaires**

7 IA-IPR de l'académie se sont inscrits à la campagne de mobilité 2024. A l'issue du mouvement, 4 candidats ont obtenu satisfaction (3 sortants, 1 entrant).  
Par ailleurs, 1 IA-IPR stagiaire a été affecté dans l'académie à la RS 2024 et un personnel de direction a été recruté dans le corps par voie de détachement.

### III. Personnels enseignants du premier degré

#### A. Apport concours et listes complémentaires

Pour assurer la rentrée 2024, l'estimation du besoin arrêtée à fin juin était 173 (équivalent temps plein - ETP) de professeurs des écoles pour l'académie.

L'académie de Rennes a été autorisée à ouvrir 158 postes au concours pour l'année.

A l'issue du concours, l'académie a fait le choix d'appeler les 55 inscrits sur la liste complémentaire. Cette année, cette autorisation a été donnée plus tôt, ce qui a permis de mieux calibrer les besoins en contractuels.

A l'issue du mouvement la répartition des enseignants du 1er degré est la suivante :

L'académie accueille un nombre de stagiaires légèrement en baisse par rapport à l'année dernière (244 en 2023 contre 221 cette année; ce qui s'explique essentiellement par la différence du nombres d'inscrits sur liste complémentaire : 80 pour 2023) :

#### NOMBRE D'ENSEIGNANTS (personnes physiques) 1<sup>er</sup> degré 2024-2025

Département	22	29	35	56	TOTAL
Nb PE titulaires	2 212	3 050	4 054	2 168	11 484
Stagiaires à TC	34	24	40	56	154
Stagiaires à MT	13	12	31	11	67
CTEN BOE	0	1	3	2	6
CTEN alternants	35	41	46	33	155
Total	2 294	3 128	4 174	2 260	11 856

#### B. Ineat-exeat

Le pourcentage d'ineat-exeat fixé par le ministère encadre et harmonise les mutations interdépartementales. A l'issue des procédures de mobilité, les personnels ont été affectés avant les congés d'été.

Pour mémoire, le nombre d'entrées réalisées lors de cette phase ne peut égaier ou excéder le nombre d'entrées de la phase interdépartementale. Seule la demande d'exeat adressée à la DSDEN du département dont les intéressés relèvent, accompagnée de la demande d'ineat à destination de la DSDEN du département sollicité, est prise en compte.

Bilan Ineat - Exeat 2024					
Département	22	29	35	56	TOTAL
INEAT	14	10	30	14	68
EXEAT	6	2	9	5	22
SOLDE	8	8	21	9	46

- Les Côtes-d'Armor accueille 21,3% de l'ensemble des stagiaires et 19,40% des stagiaires mi-temps
- Le Finistère accueille 16,3% de l'ensemble des stagiaires et 17,9% des stagiaires mi-temps
- L'Ille-et-Vilaine accueille 32,1% de l'ensemble des stagiaires et 46,3 % des stagiaires mi-temps
- Le Morbihan accueille 30,3% de l'ensemble des stagiaires et 16,4% des stagiaires mi-temps.

### C. Détachement exceptionnel dans le second degré

Détachements campagne exceptionnelle					
Département	22	29	35	56	TOTAL
Lettres modernes	0	1	3	0	4
Mathématiques	1	2	5	0	8
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

La campagne de détachement exceptionnelle organisée dans le cadre de la mise en place du choc des savoirs a permis à 12 professeurs des écoles de rejoindre le 2<sup>nd</sup> degré.

Les professeurs des écoles candidats ont été reçus en entretien par un inspecteur pédagogique de la discipline et par la direction des ressources humaines. Les entretiens ont notamment permis de poser le cadre d'exercice des candidats au détachement et de rappeler les attentes pédagogiques et didactiques dans ces disciplines. Ils ont également permis de dégager des pistes d'amélioration en termes de communication et d'accompagnement des candidats.

### D. Potentiel de remplacement

Les brigades de remplacement sont en légère hausse (2 postes dans le Finistère, 5 postes en Ille-et-Vilaine). La politique nationale de remplacement, priorité du gouvernement, va bénéficier d'un pilotage national, académique et départemental avec une organisation harmonisée sur le territoire.

Elles se décomposent comme suit :

Nombre de postes en brigade de remplacement						
Département	22	29	35	56	Total 24-25	Total 23-24
Nombre de postes monolingues	172	231	324	169	<b>898</b>	882
Nombre de postes bilingues	9	20	2	2	<b>33</b>	36
<b>Total</b>	<b>181</b>	<b>251</b>	<b>326</b>	<b>171</b>	<b>931</b>	<b>918</b>

### E. Renouvellement et recrutement de contractuels

Parmi les contractuels en poste à la rentrée 24, 12,33 % sont des néo-contractuels.

Les équipes enseignantes du 1er degré sont ainsi fidélisées à 87,67% ce qui permet une prise de poste plus opérationnelle et facilitée.

15,3% de la population contractuelle est affectée sur les postes bilingues.

Recrutement contractuels 2024-2025					
Département	22	29	35	56	Total
Monolingue	51	27	32	27	137
Bilingue	4	5	8	8	25
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>162</b>

Cette organisation de la préparation de la rentrée dans le premier degré a permis d'assurer un taux de couverture des besoins d'enseignement de 99.8% au 2 septembre 2024.

Plusieurs éléments ont concouru au bon déroulement de cette rentrée :

- Poursuite de l'harmonisation du calendrier de gestion (temps partiels, mouvement Ineat/Exeat, affectation des stagiaires et des contractuels alternants)
- Poursuite de la fidélisation du vivier de contractuels
- Harmonisation et amélioration de la communication à destination des personnels sur l'ensemble du territoire académique

Le recrutement de personnels compétents susceptibles de pourvoir les postes bilingues reste un point de vigilance académique.

Un dispositif pour faciliter la formation en breton des enseignants du 1<sup>er</sup> degré a été mis en place. Ce dispositif permet à 17 enseignants au niveau académique de bénéficier de la formation à temps complet sur l'année scolaire.

## F. Mouvement Postes à profil (POP)

	22		29		35		56	
	RS 23	RS 24						
Nb postes proposés	2	10	9	26	11	16	1	6
Nb validés DGRH	2	10	9	24	11	16	1	6
<b>Nature postes</b>								
<i>Direction</i>	0	0	3	3	0	0	0	0
<i>BLV Breton</i>	2	8	5	9	10	15	1	6
<i>Autres LV</i>	0	0	0	1	1	1	0	0
<i>Ens. spé</i>	0	2	0	11	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	1	0	0	0	0	0
Postes pourvus mvt.	1	10	9	22	4	7	1	5
<i>Dont entrants acad.</i>	0	4	8	17	4	6	1	2

## IV. Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale du second degré

### A. Dispositifs d'accueil et d'accompagnement à la mobilité

#### 1) Accueil des stagiaires

Dès la rentrée, l'académie organise avec l'INSPE une journée d'accueil des personnels stagiaires enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Education nationale.

Dans le cadre de l'accueil institutionnel par le Recteur, la Secrétaire générale d'académie, le Directeur de l'INPSE et les doyens, des stands de présentation ont été proposés par les interlocuteurs des services académiques (DPE, DSII, EAFC, SAPAP, service social) et la MGEN. Ils ont permis de répondre aux premières questions pratiques des stagiaires. Des regroupements disciplinaires ont été ensuite animés par les corps d'inspection. Les organisations syndicales ont pu bénéficier d'un espace dédié aux côtés des services.

#### 2) Accompagnement à la mobilité

Un travail de simplification du guide du mouvement intra-académique a été réalisé afin de le rendre plus lisible et de faciliter la compréhension des règles complexes qui régissent la mobilité des personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Education nationale.

De nouveau, en cette rentrée une cellule info mobilité a été mise en place. 433 appels et 209 courriels ont été pris en charge par les gestionnaires de la division des personnels enseignants sur une durée de 11 jours.

Un webinaire à destination des stagiaires a permis de poursuivre sous ce nouveau format l'accompagnement et l'information des stagiaires sur le mouvement inter-académique.

Un nouveau webinaire à destination des personnels entrants dans l'académie a permis d'améliorer la communication des informations relatives au mouvement intra-académique.

### B. Résultats du mouvement inter-académique

Sur les 741 participants au mouvements inter-académique, 315 sont sortants de l'académie et 373 sont entrants. 53 ont été maintenus (affectations à titre provisoire, affectations dans l'enseignement supérieur, postes spécifiques nationaux).

### C. Résultats du mouvement intra-académique

#### 1) Mouvement général

2 384 agents ont participé au mouvement des personnels enseignants du 2d degré public. 754 agents ont obtenu une mutation soit 31,6%. Le taux de satisfaction progresse cette année de 0.8 points (30.8% en 2023). Sur les 754 agents, 477 sont des femmes soit 63.3%.

Parmi les candidats à une mutation, 138 demandent à pouvoir bénéficier d'une priorité au titre du handicap. 84 agents ont obtenu satisfaction.

Priorité à titre du handicap	Candidats	Mutés
100 points	94	47
1 000 points	44	37
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>84</b>

A l'issue de la phase du mouvement, 138 recours ont été réceptionnés, soit 5,8% des participants.

**Recours :**

Favorable	71
Annulé ou défavorable	67
<b>Total</b>	<b>138</b>

L'examen des recours ne révèle pas d'erreur dans la gestion des opérations du mouvement. L'issue favorable des recours correspond en réalité à des affectations provisoires rapprochant les agents de leur résidence personnelle et qui sont accordées par l'administration au regard des besoins et après examen individuel des situations.

**2) Mouvement Postes à profil (POP)**

<b>MOUVEMENT POP</b>	<b>RS 2023</b>	<b>RS 2024</b>
Nombre de postes POP déclarés vacants	9	4
Nombre de postes POP pourvus	4	4
Nombre de postes POP non pourvus	5	0
Postes POP sans candidature	3	0
Nombre de candidatures recevables	16	13
Nombre de candidatures irrecevables (PB de dossier de candidature, de vœux ou de discipline)	14	3
Postes POP pourvus par des candidats provenant d'autres académies	3	3

Les principales disciplines restant vacantes après le mouvement POP sont Arts-plastiques 5 postes et Technologie 4 postes.

**3) Mouvement spécifique académique (SPEA)**

66 postes SPEA étaient vacants avant le mouvement, 31 le sont restés à l'issue du mouvement. Ils ont été couverts par la suite par les titulaires sur zone de remplacement disposant des compétences nécessaires à l'exercice des missions ou par des contractuels recrutés spécifiquement sur le poste.

**4) Postes vacants**

Le mouvement 2024 n'a pas permis de couvrir l'ensemble des postes offerts à la mobilité (39.12% contre 37.9% en 2023), 302 postes sont restés vacants sur les 772 offerts, principalement dans les disciplines professionnelles.

<b>POSTES VACANTS ISSUS MOUVEMENT</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Enseignement général	83	101
Enseignement professionnel	152	174
CPE	0	0
Psy-EN	27	27
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>302</b>

## D. Evolution du calibrage et affectation des stagiaires

Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, 336 stagiaires étaient affectés dans l'académie, majoritairement à temps complet (58.03%). 16 recours suite à l'affectation des enseignants stagiaires ont été traités pour lesquels il a rarement été possible de donner satisfaction. Si un BMP venait à se libérer avant la rentrée, le recours du stagiaire était réétudié au regard de la localisation du BMP et de son souhait géographique d'affectation.

Calibrage stagiaires temps complet		Affectation stagiaires temps complet
Mai 2024	Juin 2024	Septembre 2024
140	182	<b>195</b>

Calibrage stagiaires mi-temps		Affectation stagiaire mi-temps
Mai 2024	Liaison DGRH	Septembre 2024
208	162	<b>141</b>

Total calibrage stagiaires		Total affectation stagiaires
Mai 2024	Liaison DGRH	Septembre 2024
348	344	<b>336</b>

On compte également 50 contractuels alternants affectés à cette date.

L'implantation des berceaux de stagiaires en amont a été ajustée afin de pouvoir affecter les personnels en fonction des modalités de stage (temps complet-mi-temps), complexifiant le travail d'affectation.

Par ailleurs, fin septembre, l'académie comptabilise 9 démissions de stagiaires.

## E. Potentiel de remplacement (en personnes physiques)

Au 1<sup>er</sup> septembre, 2 654 personnels sont affectés sur zone de remplacement ou en établissement. Maîtres auxiliaires, contractuels en CDI, en CDD et en CDD disposant d'un contrat à l'année composent le vivier de l'académie.

Données au 1 <sup>er</sup> septembre 2024	Nombre	Affectés	Disponibles
TZR	1 281	997	284
MA	15	11	4
CDI	496	439	57
CDD	862	813	49
<b>Total disponible</b>	<b>2 654</b>	<b>2 260</b>	<b>394</b>
Vivier contractualisable			879

Rappel 2023	Nombre	Affectés	Disponibles
TZR	1 362	1 039	323
MA	55	40	15
CDI	416	359	57
CDD	979	860	119
<b>Total</b>	<b>2 812</b>	<b>2 292</b>	<b>514</b>

Données au 27 septembre 2024	Nombre	Affectés	Disponibles
TZR	1 294	1 042	252
MA	12	9	3
CDI	498	450	48
CDD	980	949	31
<b>Total disponible</b>	<b>2 784</b>	<b>2 450</b>	<b>334</b>
Vivier contractualisable	780		780

Répartition des TZR par zone de remplacement au 27 septembre :

ZR ST BRIEUC	111
ZR GUINGAMP-LANNION	95
ZR BREST	207
ZR QUIMPER	129
ZR RENNES	400
ZR ST-MALO DINAN	92
ZR LORIENT	135
ZR VANNES	125
<b>Total général</b>	<b>1 294</b>

Les affectations de la phase d'ajustement du mouvement en juillet ont été réalisées en tenant compte des priorités d'affectation des TZR au regard de leurs préférences et de leur barème, puis celles formulées par les personnels contractuels en CDI et enfin les CDD. Le critère de la continuité pédagogique a également été appliqué dans le cadre d'une concertation entre le chef d'établissement, les corps d'inspection et les services de la DPE quand il avait vocation à optimiser la couverture des besoins d'enseignement.

## F. Recrutement des contractuels

En juin 2024, après analyse des besoins par zone et par discipline, 579 agents contractuels de l'année 2023-2024 se sont vus proposer un contrat sur zone de remplacement, 445 ont accepté cette proposition. Le travail de prospective se poursuit afin de proposer des contrats d'une durée plus longue.

### 1) Contractuels au 27 septembre 2023

Répartition de l'ensemble des contractuels par zone de remplacement au 27 septembre :

ZR ST BRIEUC	164
ZR GUINGAMP-LANNION	113
ZR BREST	207
ZR QUIMPER	109
ZR RENNES	537
ZR ST-MALO DINAN	105
ZR LORIENT	142
ZR VANNES	113
<b>Total général</b>	<b>1 490</b>

### 2) Nouveaux enseignants contractuels recrutés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024

99 nouveaux contractuels ont été recrutés depuis le 1<sup>er</sup> septembre (205 en 2023), principalement dans les disciplines suivantes :

Disciplines	Nombre de néo-contractuels
-------------	----------------------------

P0210 - LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE	8
P1315 - MATH.SCIENCES PHYSIQUES	8
L0202 - LETTRES MODERNES	6
L1000 - HISTOIRE GEOGRAPHIE	6
L1800 - ARTS PLASTIQUES	6
L1500 - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	5
L0201 - LETTRES CLASSIQUES	3
L0422 - ANGLAIS	3
L0429 - ITALIEN	3

Les difficultés de recrutement concernent principalement les demandes à faible quotité horaire et les besoins dans les disciplines professionnelles.

### G. Etat de la couverture des blocs de moyens provisoires (BMP) début octobre 2024

Au 2 octobre, 56 BMP restent à pourvoir, pour un total de 415 heures et 28 ETP. Un quart de ces BMP représentent un faible nombre d'heures (entre 0 et 6 heures). A titre d'exemple, le breton est la discipline avec le plus de BMP restant à pourvoir (10) mais ne représente que 37 heures.

- Entre 0 et 6 : 15 BMP
- Entre 7 et 11 : 24 BMP
- Entre 12 et 18 : 17 BMP

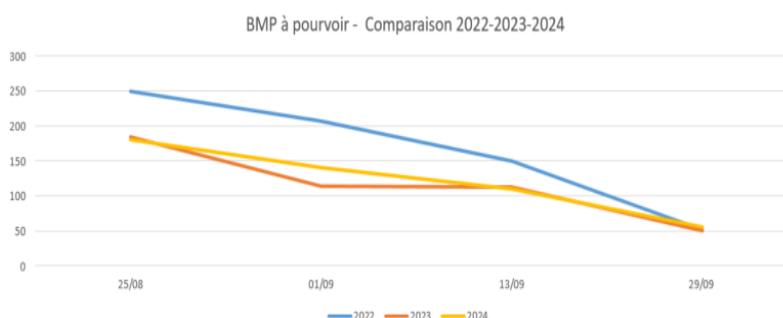
Principales disciplines concernées (en BMP): Breton, Arts-appliqués, Technologie, Biotechnologie, sciences techniques médicales et Génie électrotechnique.

Détail par département :

	Nb de BMP	Nb d'ETP
COTES-D'ARMOR	9	3,0
FINISTERE	15	5,5
ILLE-ET-VILAINE	22	13,6
MORBIHAN	10	5,9
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>28</b>

Evolution de la couverture et comparaison 2022 – 2023 – 2024 :

	25/08	01/09	13/09	29/09
2022	249	207	150	52
2023	184	114	113	50
<b>2024</b>	180	141	110	56



Pour cette rentrée 2024, on constate une **couverture comparable des besoins en BMP sur l'ensemble de la période par rapport aux deux années précédentes**. Plusieurs facteurs expliquent ce résultat :

- L'anticipation du calendrier des affectations par rapport à la rentrée scolaire 2023/2024
  - o Les résultats du mouvement intra-académique ont été publiés en amont
  - o La cellule de rentrée a été ouverte dès le 21 août.
- La fidélisation des agents contractuels et leur renouvellement par anticipation selon les besoins par zone et par discipline (propositions de contrats à l'année sur zone de remplacement notamment);
- La mobilisation collective des corps d'inspection et des services de la DPE en particulier sur la fonction recrutement

## V. L'attractivité des métiers l'Éducation nationale

L'académie a engagé une réflexion globale sur l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale en Bretagne. Une démarche similaire a été impulsée par l'ensemble des académies, les problématiques rencontrées en termes d'attractivité concernent l'ensemble des postes et fonctions du ministère de l'Éducation nationale en France métropolitaine et en outre-mer, et la fonction publique, en général.

Le territoire breton présente plusieurs spécificités :

- ⇒ **Un taux de chômage très faible (6,6%)** : la proportion de demandeurs d'emplois très diplômés (Bac +3 et au-delà) est résiduel. De nombreuses branches professionnelles du secteur public ou privé sont touchées par des difficultés en termes de recrutement et d'attractivité.
- ⇒ **Un territoire très attractif** : mais une forte disparité entre les zones géographiques (urbaine, littorales, rurales), dont certaines sont marquées par une forte crise du logement.

En plus des mesures mises en œuvre sur l'ensemble du territoire, plusieurs mesures ont été engagées au niveau régional pour favoriser l'attractivité de nos métiers. Les propositions, en cohérence avec la feuille de route RH, sont construites dans un souci de reconnaissance, coopération et ouverture. Des réflexions sont également partagées dans le cadre du réseau inter académique des chargés de recrutement. Elles tiennent compte des priorités constatées au niveau national (informer sur la rémunération, raccourcir les délais de recrutement, mieux accueillir).

Compte tenu du faible taux de chômage, les actions réalisées ou en cours et les projets à venir sont orientés **vers différents publics** susceptibles de rejoindre, à court ou moyen termes, des emplois de direction en établissements scolaires ou services académiques. Il s'agit des demandeurs d'emploi inscrits chez *France Travail*, des étudiants susceptibles de passer des concours administratifs, des agents publics des trois versants de la fonction publique.

4 objectifs ont été ciblés :

- ⇒ **Faire mieux connaître les métiers et donner envie aux différents publics de nous rejoindre**
- ⇒ **Mieux diffuser les offres d'emploi et les procédures de recrutement et les adapter au marché de l'emploi**
- ⇒ **Mieux accueillir les nouveaux collaborateurs pour favoriser leur intégration et leur motivation à nos côtés**
- ⇒ **Développer une offre d'accueil et de formation en reconversion à destination des publics en poste (agents publics et personnels du secteur privé)**

### 1) **Faire mieux connaître les métiers et donner envie aux différents publics de nous rejoindre**

Une série de vidéos a été construite sur les métiers administratifs en EPLE. Ces vidéos sont disponibles sur notre chaîne *youtube* et sur le site internet. Elles sont destinées à tous les publics intéressés. Elles sont mises en lien sur les offres d'emploi et les utilisées dans le cadre des forums emploi auxquels l'académie participe afin de rendre nos métiers plus concrets. Depuis 6 mois le partenariat avec l'ensemble des agences *France Travail* du territoire breton est renforcé.

Concrètement, sur tout le territoire **une semaine des métiers de l'Éducation nationale en mai**

**2024** avec la présentation de nos métiers (AESH, enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, métiers administratifs en EPLE) auprès d'environ 500 demandeurs d'emplois a été organisée. A cette occasion deux webinaires ont été proposés le 23 et le 24 mai 2024, sur les emplois d'assistants et de gestionnaires en collèges et lycées.

Différents supports comme des fiches métiers ont été largement diffusées afin de répondre aux interrogations des demandeurs d'emploi.

Pour présenter les métiers **aux étudiants**, en septembre 2024 l'académie était présente sur le forum des métiers de l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG). De nombreuses informations sur les métiers et les concours (fiches métier dédiées, foires aux questions, fiches concours). Un temps d'échange avec un professionnel administratif, de l'Éducation nationale a également été proposé sous forme de conférence table ronde, au cours de la journée.

## 2) Les événements emploi à venir

**Octobre 2024** : forum défense mobilité à Brest à destination des conjoints de militaires en reconversion.

**Novembre 2024** : le rendez-vous de la mobilité interfonctions publiques, dans le Morbihan. Les métiers de directions, de l'enseignement seront explicités auprès des fonctionnaires d'autres versants de la fonction publiques, par des professionnels (conseillers en ressources humaines de proximité) sur le stand éducation nationale, et des conseillers mobilité carrière en rendez-vous individuels.

**Janvier 2025** : à destination des étudiants, le salon de l'étudiant à Rennes.

**Février 2025** : dans les locaux de l'académie une demi-journée thématique « se reconvertir vers l'enseignement ».

**Avril ou Mai 2025** : semaine des métiers de l'Éducation édition 2025 : présentation des métiers auprès des demandeurs d'emploi. Les métiers administratifs seront largement présentés.

**Septembre 2025** : « Journées du patrimoine » à Rennes. Une promenade dans 4 bâtiments emblématiques du patrimoine de l'Éducation nationale, rennais permettra de mettre en avant les différents métiers.

## 3) Mieux diffuser les offres d'emploi et les procédures de recrutement et les adapter au marché de l'emploi

Sur ce volet, un travail sur le contenu des offres d'emploi et des canaux de diffusion. La plateforme *rejoindre l'Éducation nationale (Virtuo)* permet de centraliser et diffuser les offres d'emplois, tout en améliorant leur visibilité. Elles sont également diffusées sur *Choisir le service public* et *France Travail*. Elles sont relayées sur le site du rectorat, sur *LinkedIn* et pour certaines sur *Indeed*. un nouvel espace dédié aux emplois administratifs et techniques a été construit, sur le site du rectorat, depuis quelques mois. On y retrouve, les offres d'emploi, les vidéos et les fiches métiers associées.

Concernant les emplois plus difficile à pourvoir ils sont mis directement en lien avec les agences *France Travail* localement.

A destination des demandeurs d'emploi en attente éventuelle d'affectation, **une lettre d'information** sera publiée plusieurs fois par an, qui comportera notamment l'interview de professionnels.